

The background of the entire page is an abstract composition of numerous overlapping, three-dimensional-looking ovals. These shapes are rendered in a gradient of colors, ranging from deep, dark blue to a rich, warm red. The lighting on the ovals creates a sense of depth and volume, with highlights and shadows that make them appear as if they are floating or stacked. The overall effect is a modern, artistic, and textured backdrop.

RAPPORT
ANNUEL
2025

Solvac

Sommaire_

RAPPORTS

Présentés à l'Assemblée Générale
Annuelle du 12 mai 2026

Conformément à l'article 4 de la directive
transparence - directive 2004/109/CE - la
version officielle du rapport financier annuel
est la version ESEF

Dit jaarverslag is ook beschikbaar in het Nederlands

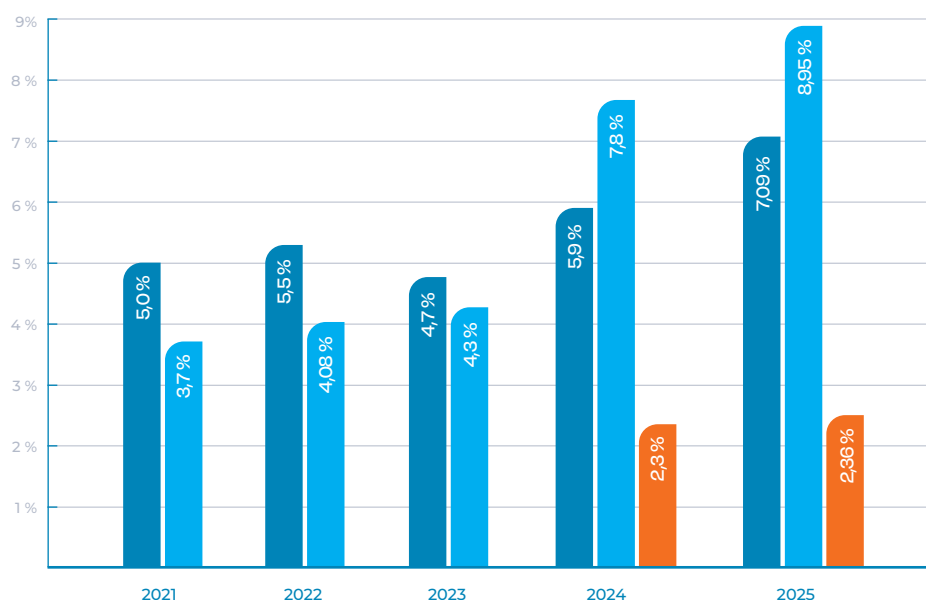
1.	Chiffres clés	4
2.	Notre raison d'être	8
3.	Message du Président aux Actionnaires	10
4.	Qui sommes-nous ?	12
5.	Historique	16
6.	Présentation du Conseil d'Administration	18
7.	Rapport de gestion	23
8.	Déclaration de Gouvernance d'Entreprise	35
9.	Engagement sociétal	50
10.	Un nouveau chapitre dans l'histoire de Solvay et Syensqo	53
11.	États financiers	61
12.	Rapport du Commissaire	86
13.	Glossaire	93
14.	Calendrier financier	95

01

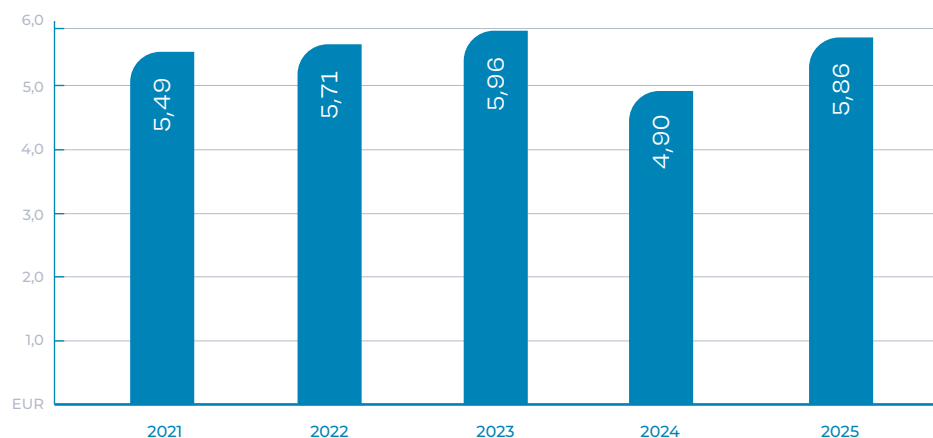
Chiffres Clés _

Rendement brut des dividendes Solvac, Solvay & Syensqo

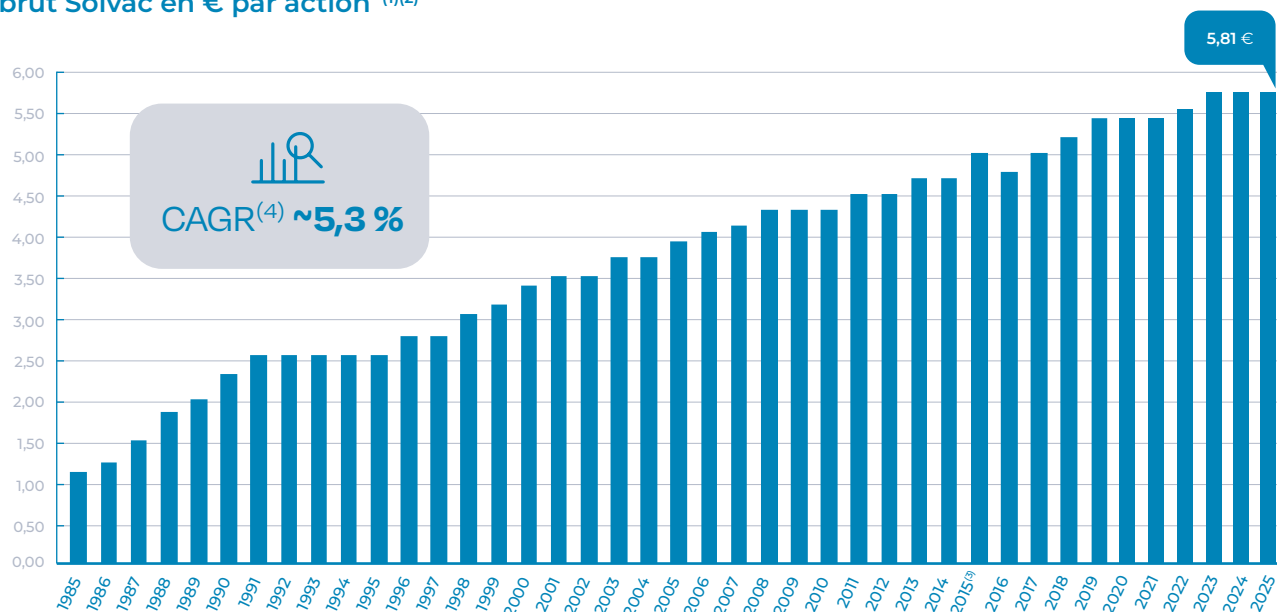
● Solvac
● Solvay
● Syensqo



Résultat net courant Solvac par action sur 5 ans - comptes statutaires



Evolution du dividende brut Solvac en € par action ⁽¹⁾⁽²⁾



(1) Il s'agit des dividendes approuvés par l'Assemblée Générale (le dividende 2025 doit encore être approuvé le 12/05/2026).

(2) Action ordinaire.

(3) Dividende 2015 effectivement en paiement sans tenir compte du coefficient d'ajustement lié à l'augmentation de capital de décembre 2015 (0.898137).

(4) Compound Annual Growth : taux de croissance annuel moyen.

Comptes statutaires Solvac

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'actions Solvac	21.375.033	21.375.033	21.375.033	21.375.033	21.375.033
Capitaux propres (en millions EUR)	2.530	2.532	2.536	2.516	2.518
Endettement structurel (en millions EUR)	150	150	150	150	150
Capitalisation boursière (en millions EUR)	2.330	2.159	2.672	2.120	1.753
Résultat net comptable (en millions EUR)	117,4	122,0	127,3	104,7	125,3
Résultat net cash (en millions EUR) ⁽¹⁾	117,4	122,0	124,3	125,5	124,9
Distribution brute de dividendes (en millions EUR)	116,3	119,3	124,2	124,2	124,2
Nombre d'actions Solvay et Syensqo en portefeuille	32.621.583	32.621.583	32.621.583	32.621.583	32.621.583
Participation dans le capital de Solvay et Syensqo	30,81 %	30,81 %	30,81 %	Solvay 30,81 % Syensqo 31,06%	Solvay 30,81 % Syensqo 31,39%
Valeur comptable participation Solvay et Syensqo (en millions EUR)	2.698	2.698	2.698	2.698	2.698
Valeur boursière participation Solvay et Syensqo (en millions EUR)	3.334	3.081	3.980	3.318	3.123

Décote de holding

En fin d'exercice	26,8 %	26,4 %	30,2 %	33,1 %	41,04 %
-------------------	--------	--------	--------	--------	----------------

Cours de Bourse Solvac

Le plus haut (en EUR)	126,5	117,5	127,0	126,0	105,0
Le plus bas (en EUR)	107,0	90,2	100,5	96,4	80,0
En fin d'exercice (en EUR)	109,0	101,0	125,0	99,2	82,0

Dividendes Solvac

Total brut (en EUR)	5,44	5,58	5,81	5,81	5,81
Total net (en EUR)	3,808	3,906	4,067	4,067	4,067
Taux de précompte mobilier	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %
Rendement brut ⁽²⁾	5,0 %	5,5 %	4,7 %	5,86 %	7,09 %

Données financières par action Solvac**Comptes statutaires**

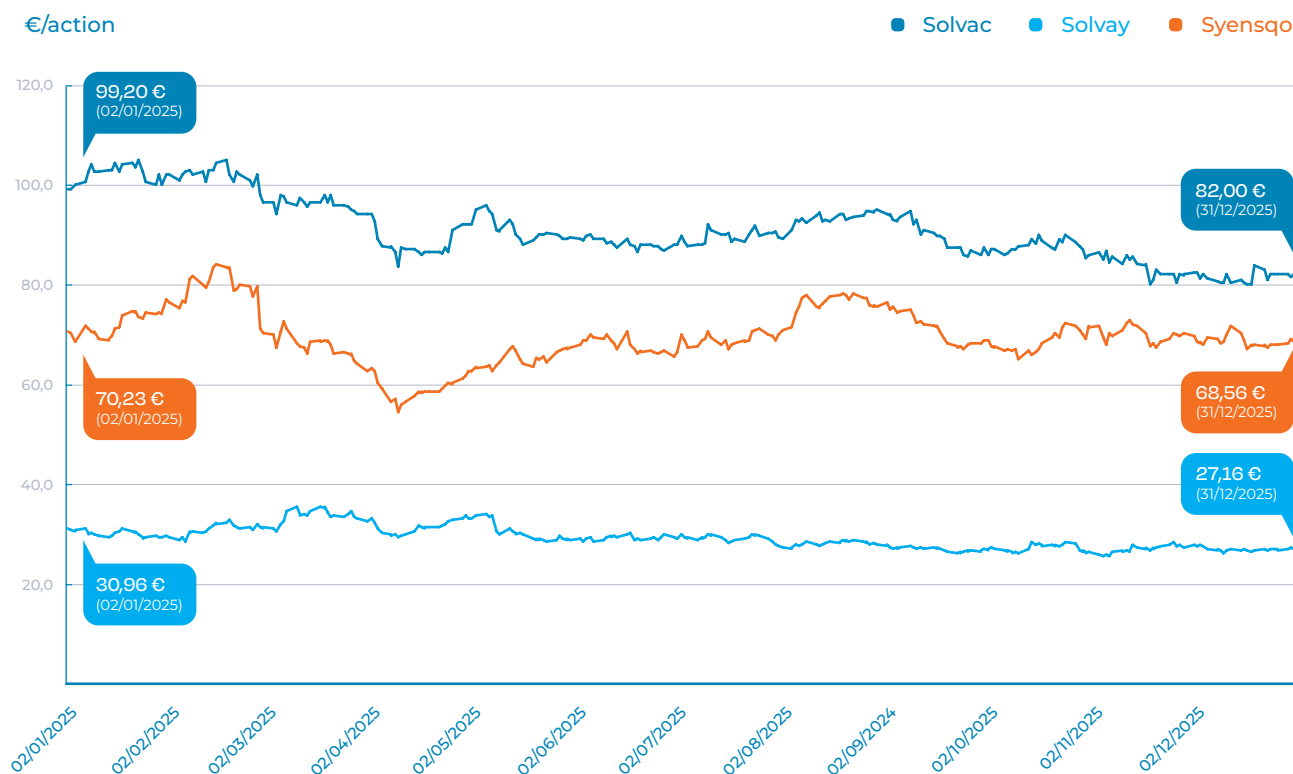
Fonds propres (en EUR)	118,4	118,5	118,6	117,7	117,8
Résultat net comptable (en EUR)	5,49	5,71	5,96	4,90	5,86

⁽¹⁾ Le résultat cash se définit comme le flux de trésorerie obtenu par le paiement des dividendes reçus de Solvay et de Syensqo dans l'année en cours réduit des charges d'intérêt et des autres produits et charges d'exploitation.

⁽²⁾ Rendement : dividende brut individuel total de l'année par rapport au cours en fin d'exercice de l'année.

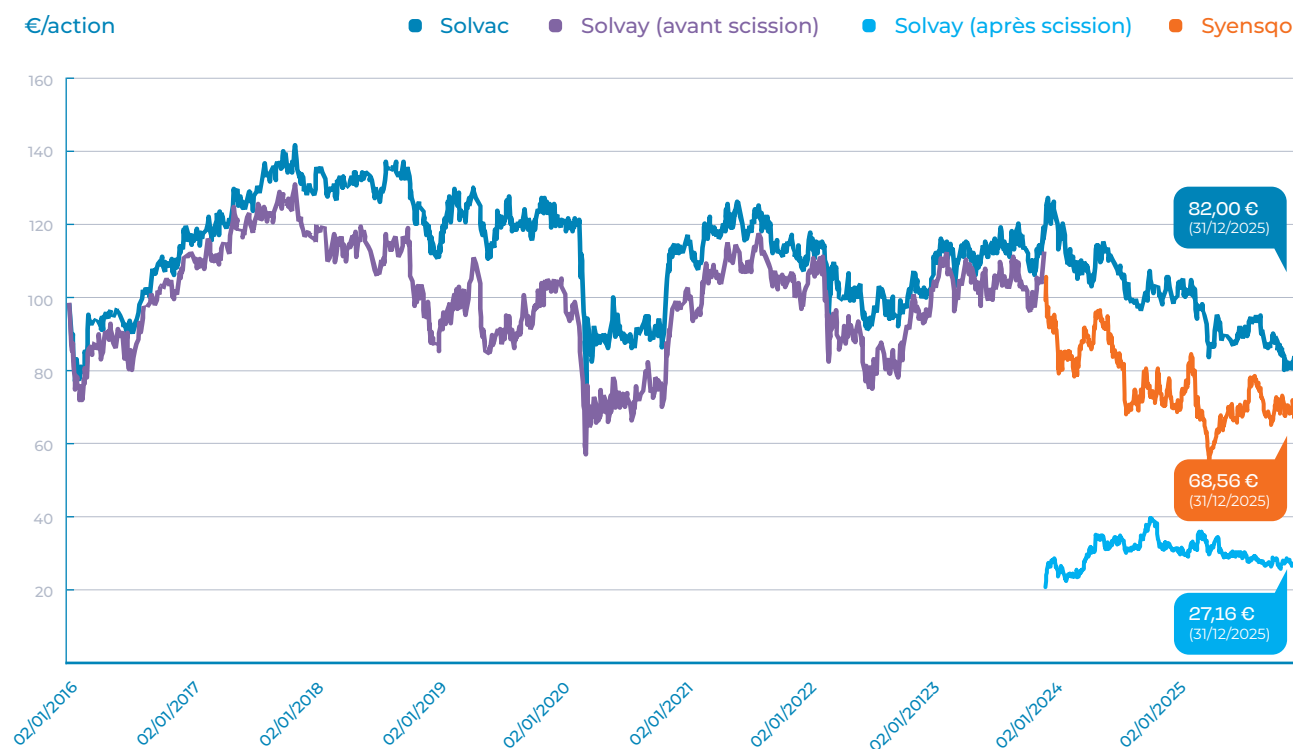
Cours de l'action Solvac, Solvay et Syensqo sur l'année 2025

(Source : KBC Securities)



Cours de l'action Solvac, Solvay et Syensqo de 2016 à 2025

(Source : KBC Securities)



02

Notre raison d'être _

Solvac est une aventure singulière née en 1983 du regroupement volontaire de l'actionnariat des familles fondatrices de Solvay.

Depuis l'origine, notre démarche s'inscrit dans une vision patrimoniale et intergénérationnelle, où la création de valeur s'apprécie dans le temps long, en alliant **robustesse industrielle, responsabilité sociétale et performance financière durable**.

Solvac incarne depuis toujours un double engagement : soutenir, sur le long terme, le développement de ses participations et les protéger contre les logiques opportunistes et hostiles.

Ce positionnement s'enracine profondément dans l'héritage d'Ernest Solvay, qui a fait de la science, de l'esprit d'entreprendre et de l'humanisme, les moteurs d'un progrès durable.

Notre mission :

Exercer une influence active et stimulante sur la performance de Solvay et Syensqo



Encourager leurs initiatives ESG et leur contribution à la réduction de l'impact environnemental



Soutenir les projets de croissance et de création de valeur de ses participations



En tant qu'actionnaire de référence, Solvac est le garant des principes et des valeurs qui ont toujours animé les projets de Solvay et de Syensqo



Avec une faible structure de coût et une gestion prudente, l'objectif est d'assurer une politique de dividende stable offrant une rémunération régulière, et si possible en croissance



Cette vision se fonde sur une conviction essentielle.

There is no future without Chemistry.

Chez Solvac, cet ancrage dans la chimie du futur s'accompagne d'un attachement profond à l'affectio societatis : la volonté d'agir ensemble, de manière solidaire et engagée, au service d'un projet collectif innovant et durable.

Solvac

Message du président

Transformer Solvac dans un environnement exigeant _

Chers Actionnaires,

L'année écoulée s'est déroulée dans un environnement international marqué par de fortes tensions géopolitiques, des incertitudes économiques persistantes et une transformation des équilibres industriels. L'industrie chimique traverse une crise structurelle, caractérisée par une concurrence mondiale accrue, de fortes pressions sur les coûts et des mutations technologiques rapides. Dans le même temps, les marchés financiers demeurent volatils et particulièrement sensibles aux risques liés à ce contexte.

Dans cet environnement exigeant, Solvac et Syensqo ont pu s'appuyer sur la qualité de leurs actifs, leur expertise industrielle et l'engagement de leurs équipes pour démontrer leur résilience. Nous saluons en particulier la faculté des deux entreprises à proposer à leurs Assemblées générales respectives une distribution de dividendes au même niveau que l'an dernier.

Néanmoins, les résultats financiers de Syensqo et les prévisions pour 2026, inférieurs aux attentes, ont déçu dans un contexte économique difficile. Le mouvement observé ne résume pas à lui seul la réalité de l'entreprise mais révèle un décalage entre les attentes du marché et une phase de transition engagée il y a plusieurs trimestres à la suite de la scission de Solvay. Cette situation exige désormais un effort accru de clarté, de pédagogie et d'exécution.

"There is no future without chemistry"



L'industrie chimique est appelée à jouer un rôle essentiel dans l'économie européenne. Elle doit poursuivre ses efforts d'innovation afin d'assumer pleinement sa double mission de conception de solutions nouvelles et de déploiement de produits essentiels répondant aux besoins des industriels comme des consommateurs. Nous restons convaincus que Solvac et Syensqo disposent des atouts nécessaires pour y contribuer pleinement.

Cette conviction a conduit Solvac à faire le choix d'évoluer pour renforcer son influence, sa crédibilité et sa capacité à créer de la valeur. Fidèle à son ambition, elle entend accompagner durablement le développement et la compétitivité de ses participations, et contribuer ainsi, dans la durée, à leur succès.

Accélération de la transformation de Solvac

J'avais indiqué l'an dernier que Solvac avait entrepris l'étude de mesures visant à la rendre plus agile pour soutenir activement ses participations.

Issue d'une vision patrimoniale et intergénérationnelle, Solvac affirme désormais clairement sa raison d'être :

« Solvac fédère des actionnaires autour de participations stratégiques actives dans des secteurs portés par l'innovation et l'excellence scientifique. Son engagement en faveur du développement durable guide sa démarche, avec pour objectif la recherche d'une création de valeur responsable à long terme. »

Pour donner corps à cette mission, nous accélérons la transformation de Solvac en activant quatre leviers :

1. Renforcer l'influence au sein des Conseils d'administration de Syensqo et Solvay

La représentation directe de Solvac au sein des Conseils d'administration de Solvay et de Syensqo constitue une évolution majeure, renforçant le rôle et l'influence de Solvac comme actionnaire de référence.

Un dialogue plus effectif et plus structuré avec les représentants de Solvac et le management des participations sur le suivi des performances à court terme, et une contribution aux orientations stratégiques à plus long terme permettront d'exercer cette influence de manière exigeante et responsable.

2. Renforcer la crédibilité stratégique

Le Conseil d'administration a entamé une revue stratégique de ses deux participations en s'appuyant sur une expertise externe spécialisée et indépendante. Cette démarche vise à renforcer la qualité de l'analyse portée sur les enjeux industriels, financiers et concurrentiels et à disposer d'éléments de lecture robustes et comparables.

L'objectif est de permettre à Solvac de mieux apprécier les forces, les fragilités et les trajectoires possibles de ses participations dans différents scénarios.

3. Adapter l'organisation et la gouvernance

Nous avons mis en place un comité de pilotage temporaire dédié à la transformation de Solvac. Nous travaillons par ailleurs à la montée en compétence stratégique, financière et industrielle par le recours à des expertises externes et par des actions visant à familiariser les membres du Conseil avec les activités de nos participations, notamment par une exposition plus régulière à la réalité de terrain des deux entreprises. Ces initiatives permettent d'accroître la connaissance de l'industrie et d'améliorer la gouvernance.

Cette démarche sera poursuivie à l'occasion des renouvellements à venir au niveau du Conseil par la recherche de compétences nouvelles, notamment externes.

4. Soutenir la liquidité et l'attractivité de l'action Solvac

Solvac a engagé une initiative visant à renforcer la liquidité et l'attractivité de l'action, en améliorant sa lisibilité et son accessibilité auprès d'investisseurs partageant la vision et les valeurs de la société. Cette évolution doit permettre d'élargir progressivement la base actionnariale et de consolider durablement le rôle de Solvac dans l'écosystème de ses participations, tout en restant fidèle à son identité.

Ce quatrième levier consiste à proposer trois décisions importantes à l'Assemblée générale extraordinaire qui sera convoquée pour le 12 mai 2026 :

- permettre l'adoption, au choix de l'actionnaire, de la forme dématérialisée des actions qu'il détient,
- attribuer un second droit de vote à chaque action nominative détenue par un même actionnaire depuis une période ininterrompue de deux ans,

- supprimer l'agrément préalable des personnes morales.

Ces propositions ont pour objectif à la fois :

- de permettre à chaque actionnaire de choisir la forme d'action qu'il souhaite tout en favorisant la stabilité de l'actionnariat,
- de récompenser avec un second droit de vote la fidélité des actionnaires qui à travers Solvac accompagnent et soutiennent dans la durée la vision stratégique et industrielle de ses participations, et
- d'attirer de nouveaux actionnaires qui voient dans Solvac une entreprise porteuse d'un projet de création de valeur durable.

Une nouvelle ère pour Solvac

Solvac entre ainsi dans une nouvelle phase de son histoire. Fidèle à ses racines et consciente de ses responsabilités, elle se dote des moyens et des méthodes nécessaires pour s'affirmer comme un actionnaire de référence pertinent et ambitieux.

Ce mouvement est engagé. Il requiert l'engagement de tous, la constance dans l'exécution et la confiance dans la capacité de Solvac à se réinventer, tout comme Solvay l'a fait à de nombreuses reprises au cours de son histoire.

Nous restons animés d'une conviction forte : les actifs détenus à travers Solvay et Syensqo sont de grande qualité et ils sont dotés de fondamentaux industriels solides et de positions technologiques différenciantes, dont le potentiel de création de valeur demeure important. Nos participations sauront tirer parti des conditions de marché lorsque celles-ci redeviendront plus favorables.

Cette conviction s'accompagne toutefois d'une exigence renforcée d'exécution, de clarté stratégique et de discipline. En faisant évoluer son organisation et ses pratiques, Solvac se prépare à accompagner ses participations face aux défis du temps présent, avec une ambition claire : créer les conditions d'une valeur durable, quelles que soient les phases du cycle. C'est dans cet esprit que Solvac entend avancer, avec lucidité et détermination, portée par l'engagement de son Conseil d'administration et le soutien de ses actionnaires.



Jean-Marie Solvay
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

04

Solvac aujourd'hui : une vision renforcée dans un contexte en mutation

Solvac est
aujourd'hui le
vecteur d'influence
et de référence
actionnariale
de Solvay et de
Syensqo.

Solvac a été un acteur clé dans
l'opération de scission de Solvay,
en fédérant les actionnaires autour
d'une vision stratégique permettant
de libérer le potentiel de deux
entreprises aux logiques, aux marchés
et aux rythmes distincts.



Cette scission a constitué
un tournant majeur, et a
renforcé le rôle d'actionnaire
de référence de Solvac:

01

Représentation directe
au sein des Conseils
d'Administration de Solvay
et de Syensqo

02

Mise en place d'un comité
de pilotage temporaire
dédié à sa propre
transformation

03

Montée en expertise
stratégique, financière et
industrielle

04

Recours à des
expertises externes



Solvac s'affirme désormais comme un acteur
engagé **dans un dialogue stratégique avec ses
participations.**

Un tournant majeur

Parallèlement, l'environnement industriel s'est durci. La chimie traverse une crise structurelle marquée par :



Une concurrence mondiale accrue



Des pressions fortes sur les coûts



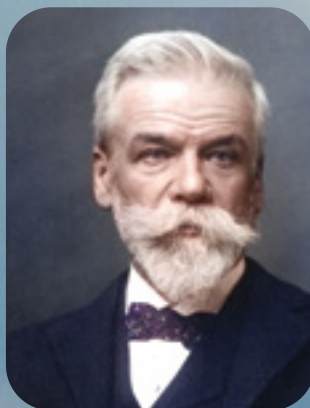
Des mutations technologiques rapides



Des marchés financiers volatiles et exigeants face aux risques et aux défis posés par ce contexte difficile

Dans ce contexte, la poursuite de notre transformation s'impose.

Ne pas agir, ne pas faire face aux défis, reviendrait à accepter une érosion progressive de l'influence, de la valeur et de la crédibilité de Solvac.



Une nouvelle ère pour Solvac

Face à ces défis, Solvac renforce et consolide son rôle d'actionnaire de référence :

Le Conseil réaffirme sa conviction dans la qualité des actifs détenus.

Solvay et Syensqo reposent sur des fondamentaux industriels solides, des équipes engagées et de positions technologiques différenciantes. Les défis sont réels, mais les potentiels le sont tout autant. La responsabilité de Solvac est de veiller à ce que ces potentiels se traduisent en valeur durable.

Le Conseil a engagé une montée en compétences structurée.

Investir dans la connaissance, aiguïser la préparation stratégique et renforcer la compréhension des forces et fragilités des actifs. Cette démarche traduit également un sens aigu du devoir envers l'actionnariat et envers l'histoire que Solvac porte.

Le Conseil assume la nécessité de choisir consciemment les risques qu'il accepte au service du long terme.

Il raisonne désormais à partir de scénarios multiples, qui lui permettront d'arbitrer entre des exigences parfois perçues comme divergentes : dividende **et** création de valeur durable, influence **et** optionnalité, héritage **et** transformation.

Solvac veut être un actionnaire de référence capable d'anticiper, de dialoguer avec les parties prenantes et, lorsque c'est nécessaire, d'agir.

Le dividende reste un point d'attention central. Mais il ne peut être abordé isolément : il doit s'inscrire dans une logique cohérente avec la solidité financière, la création de valeur globale future et la préservation de l'influence de Solvac.

Une organisation en mouvement

Solvac entre aujourd'hui dans une nouvelle phase de son histoire. Fidèle à ses racines et consciente de ses responsabilités, elle se dote progressivement des moyens, des méthodes et de l'état d'esprit nécessaires pour continuer à jouer pleinement son rôle.

Ce mouvement est engagé.

Il requiert l'engagement de tous, de la constance dans l'exécution, et une confiance renouvelée dans la capacité de Solvac à se réinventer - tout comme Solvay l'a démontré à de multiples reprises, au fil de son histoire.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOLVAC AVEC SES REPRÉSENTANTS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE SOLVAY ET DE SYEN SQO

05

Solvac historique

Solvac est un holding familial belge, actionnaire de référence de Solvay et de Syensqo, dont elle détient aujourd'hui plus de 30 % du capital.

Années 1983 à 1990



Constitution du holding et cotation en bourse

- Solvac entre en bourse à Bruxelles (double fixing), consolidant son rôle d'actionnaire familial de référence
- Série d'augmentations de capital par apports d'actions Solvay, portant progressivement sa participation au-delà de 24 %

Années 2007 à 2012



Modernisation du titre et opérations techniques

- Suppression des actions VVPR et attribution de strips VVPR, puis radiation des strips à la suite des évolutions législatives
- Mise en place d'un contrat d'animation de marché pour améliorer la liquidité de l'action

Années 2000



Renforcement continu de la participation dans Solvay

- Plusieurs acquisitions d'actions Solvay sur le marché font passer la participation de 27 % en 2003 à plus de 30 % en 2006, seuil symbolique confirmé
- Mise en place d'une collaboration avec Euroclear Belgium pour la tenue du registre des actionnaires

Années 2020



Contribution au Fonds de Solidarité de Solvay lors de la pandémie de Covid 19

Solvac soutient l'effort du Groupe Solvay, notamment via la rétrocession d'une partie du dividende par plus de 3 300 actionnaires, et verse 10 millions € à ce fonds.

Années 2015



Participation de Solvac à l'augmentation de capital de Solvay

Solvac souscrit à l'augmentation de capital de Solvay dans le cadre du financement de l'acquisition de la société américaine Cytec en procédant elle-même à une augmentation de capital de 451.929.248 €

Années 2023 à 2024



Solvac accompagne la scission de Solvay

En décembre 2023, Solvay s'est scindé en deux entreprises indépendantes:

- Solvay (chimie essentielle)
- Syensqo (chimie de spécialités)

Cette scission est reconnue comme un événement majeur :

- Elle a été approuvée massivement par les actionnaires et finalisée le 9 décembre 2023
- Syensqo a démarré ses activités en tant qu'entité autonome à partir de cette date
- Solvac détient désormais plus de 30 % dans Solvay et dans Syensqo, confirmant qu'après la scission, elle continue à jouer le rôle d'actionnaire familial de référence dans les deux sociétés issues de la scission

Années 2025



Modification de la temporalité du paiement des acomptes de dividende

Année marquée par une réorganisation du calendrier de paiement des dividendes.

La distribution du dividende de Solvac s'adapte aux décisions et aux calendriers de paiement de dividendes de ses participations. L'objectif de Solvac est d'assurer à ses actionnaires une rémunération régulière en fonction des flux annoncés et, dans la mesure du possible, croissante



Conseil d'Administration

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Jean-Marie Solvay

Membres

Patrick Solvay

Jean-Patrick Mondron

Marc-Eric Janssen de la Boëssière-Thiennes

Laure le Hardÿ de Beaulieu

Savina de Limon Triest

Vincent de Dorlodot

Marion De Decker – Semet

Mélodie de Pimodan

Olivia Rolin

Valentine Delwart

Melchior de Vogüé

Gaëtan Vercruysse

Tanguy du Monceau

Présidents honoraires

Jean-Pierre Delwart

Comtesse Pierre de Laguiche

Administrateur délégué honoraire

Baron Daniel Janssen

COMITÉ D'AUDIT

Président

Melchior de Vogüé

Membres

Laure le Hardÿ de Beaulieu

Gaëtan Vercruysse

COMITÉ DE NOMINATIONS

Président

Jean-Marie Solvay

Membres

Jean-Patrick Mondron

Olivia Rolin

Valentine Delwart

COMITE DE PILOTAGE

Président

Vincent de Dorlodot

Membres

Jean-Marie Solvay

Savina de Limon Triest

Valentine Delwart

Gaëtan Vercruysse

Direction et Secrétariat Général

M. Michel Defourny*

Commissaire

EY Réviseurs d'Entreprises SRL représentée par Mme Marie-Laure Moreau. Le mandat vient à échéance après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2028.

Déclaration des personnes responsables

M. Jean-Marie Solvay, Président du Conseil d'Administration et M. Melchior de Vogüé, Président du Comité d'Audit de Solvac, déclarent qu'à leur connaissance :

- A. Les états financiers, établis conformément aux normes comptables applicables, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur ;
- B. Le rapport de gestion contient un exposé fidèle sur l'évolution des affaires, les résultats et la situation de l'émetteur, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels il est confronté.

* Representing D&Co SRL.

Présentation des Administrateurs



Année de la première
nomination



Présences aux séances du Conseil
d'Administration en 2025



Jean-Marie Solvay



13/13



2020

Belge

Président du Conseil d'Administration, Président
du Comité de Nominations, Membre du Comité de Pilotage
Administrateur indépendant

Né en : 1956 **Échéance du mandat :** 2028

Diplômes : Advanced Management Programme – Insead

Mandat Solvay S.A. : Administrateur de 1991 à mai 2020

Activités en dehors de Solvac : Président du Conseil
d'Administration des Instituts Internationaux de Physique
et Chimie Solvay ; Membre du Conseil d'Administration de
l'Innovation Fund, Bruxelles ; CEO d'Albrecht RE Immobilien
GmbH & Co. KG., Berlin (Allemagne)

Patrick Solvay

Belge | Administrateur non indépendant

Né en : 1958 **Échéance du mandat :** 2029

Diplômes : Licence en Sciences Economiques Appliquées (UCL)

Activités en dehors de Solvac : Délégué et Président du Conseil
d'Administration de Golf d'Hulencourt S.A. (Belgique) ; Administrateur de
Pléiade S.A. (France) ; Président de Passage du Nord S.A.



13/13



1997



Jean-Patrick Mondron



11/13



2010

Belge | Membre du Comité de Nominations, Administrateur non indépendant

Né en : 1968 **Échéance du mandat :** 2026

Diplômes : Licence en Sciences Economiques Appliquées (UCL et Università
di Siena - Italie) ; Master Degree in European Business (Glasgow Caledonian
University & Institut de Formation Internationale de Rouen) ; Certified Private
Banker (PBA)

Activités en dehors de Solvac : Belgian Defence – Senior Officer - HQ 7e
Brigade

Marc-Eric Janssen de la Boëssière-Thiennes

Belge | Administrateur non indépendant



6/6



2010

Né en : 1966 **Échéance du mandat :** 2026

Diplômes : MBA à la Graduate School of Business de l'Université de Dallas (Etats-Unis) ; Spécialisation Finance; Bachelor of Business Administration European University Bruxelles

Activités en dehors de Solvac : Président et Administrateur de la Société de Participations Industrielles (Belgique) ; Administrateur suppléant de l'Union Financière Boël S.A. (Belgique) ; Administrateur de FEJ S.R.L. (Belgique) ; Administrateur de FLPV S.R.L. (Belgique) ; Administrateur de diverses sociétés familiales ; Administrateur, Membre fondateur du Fonds des Amis de Sport2be ; Philanthropie



Laure le Hardÿ de Beaulieu

Belge | Membre du Comité d'Audit, Administrateur indépendant



13/13



2015

Née en : 1976 **Échéance du mandat :** 2027

Diplômes : EMBA (Vlerick) ; Msc (UCL) ; Guberna Board Programs

Activités en dehors de Solvac : Senior Advisor à Ethics & Boards ; Membre du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit du Groupe Jolimont et Membre du Comité d'Audit de l'ASBL CHU Helora ; Membre du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité de Nomination et de Rémunération d'Atenor SA ; Membre du Conseil d'Administration de Medi-Market Group et Octa+ ; Co-fondateur de l'ASBL "65 degrés"

Savina de Limon Triest

Belge | Membre du Comité de Pilotage, Administrateur indépendant



13/13



2017

Née en : 1972 **Échéance du mandat :** 2029

Diplômes : Licenciée en Sciences Politiques, spécialisation en relations internationales (ULB)

Activités en dehors de Solvac : Fondateur, Présidente du Conseil d'Administration et Membre du Conseil de Gestion de l'Asbl Solvay, Ses Familles Fondatrices ; Présidente du Conseil des Actionnaires Familiaux



Vincent de Dorlodot

Belge | Président du Comité de Pilotage, Administrateur exécutif



13/13



2018

Né en : 1965 **Échéance du mandat :** 2026

Diplômes : Master of Laws (Duke University) ; Getuigschrift Internationaal Recht (Rijksuniversiteit Leiden) ; Licence en Droit (UCL)

Activités en dehors de Solvac : Médiateur en matière civile et commerciale

Marion De Decker – Semet

Belge | Administrateur indépendant

Née en : 1978 **Échéance du mandat :** 2026

Diplômes : Ingénieur de Gestion (UCL)

Activités en dehors de Solvac : Consultante en stratégie marketing & innovation ; responsable marketing & digital pour le groupe Maniet Luxus ; Advisory Board Member pour la marque MYA

✓ 12/13

▶ 2018



Mélodie de Pimodan

Franco-belge | Administrateur indépendant

Née en : 1980 **Échéance du mandat :** 2027

Diplômes : Ecole de Commerce Solvay, Spécialisation Corporate Finance (ULB, Bruxelles)

Activités en dehors de Solvac : Partner chez Leto Partners, société d'investissement en private Equity spécialisée dans la décarbonation de l'industrie, basée à Paris

✓ 12/13

▶ 2019

Olivia Rolin

Belge | Membre du Comité de Nominations, Administrateur indépendant

Née en : 1971 **Échéance du mandat :** 2028

Diplômes : Licence en Droit (UCL)

Activités en dehors de Solvac : Legal Manager chez Proximus ; Membre du Conseil d'Administration de l'ASBL «Notre Abri»

✓ 13/13

▶ 2020



Valentine Delwart

Belge | Membre du Comité de Nominations, Membre du Comité de Pilotage, Administrateur indépendant

Née en : 1979 **Échéance du mandat :** 2029

Diplômes : Licenciée en Droit (FUNDP – UCL) ; DEC en Droit européen UGent

Activités en dehors de Solvac : Bourgmestre d'Uccle, Secrétaire politique du Mouvement Réformateur

✓ 13/13

▶ 2021

Melchior de Vogüé

Franco-brésilien | Président du Comité d'Audit, Administrateur indépendant

Né en : 1962 **Échéance du mandat :** 2026

Diplômes : Hautes Etudes Commerciales (HEC) Paris ; Maîtrise en sciences de gestion de l'université Paris-IX Dauphine ; Société Française des Analystes Financiers (SFAF)

Mandat Solvay S.A. : Administrateur non-indépendant depuis le 8 décembre 2023

Activités en dehors de Solvac : Directeur Financier et membre du Comité de direction du groupe Etex ; Administrateur indépendant du Centre Médical de Bligny (France)



✓ 13/13

➤ 2022



Gaëtan Vercruysse

Belge | Membre du Comité d'Audit, Membre du Comité de Pilotage, Administrateur indépendant

Né en : 1970 **Échéance du mandat :** 2027

Diplômes : Master en Sciences Economiques Appliquées (FUCAM Mons) ; Guberna Certified Director

Activités en dehors de Solvac : CEO et Administrateur délégué d'Alpha Credit S.A. ; Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas Personal Finance S.A. en charge du Benelux ; Président du Conseil d'Administration de TCS S.A. ; Administrateur de BNP Paribas Personal Finance B.V. ; Administrateur de Creation Consumer Finance Ltd

✓ 13/13

➤ 2023

Tanguy du Monceau

Belge – Anglais | Administrateur indépendant

Né en : 1979 **Échéance du mandat :** 2029

Diplômes : Baccalauréat en Agro et Bio Technologie (Edinburgh University) ; Master en Finances (Vlerick Business School) ; Certificat en Gouvernance d'Entreprise (INSEAD) ; Certificat bilan carbone (ADEME)

Activités en dehors de Solvac : Membre du Conseil d'Administration de Financière de Tubize S.A., d'Altai S.A. et de Family Business Network (FBN) ; Président et Membre du Conseil d'Administration de Pulse Foundation ; CEO de la société Bruant S.A. ; Ex co-fondateur et co-CEO de CO2logic S.A.



✓ 7/7

➤ 2025

Rapport de gestion —

Nous vous présentons le rapport de gestion de Solvac S.A. et soumettons à votre approbation les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

Ce rapport de gestion couvre les éléments développés ci-après dans le présent chapitre 7 ainsi que ceux figurant sous le chapitre 8 intitulé “Déclaration de Gouvernance d’Entreprise” à laquelle ce rapport fait référence dans ses sections 7.2, 7.10, 7.11 et 7.13.

7.1 Exposé sur l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, ainsi que la description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée

7.1.1 Événements importants survenus au cours de l'exercice.

Distribution de dividendes par Solvac.

Le 13 mai 2025, Solvac a communiqué qu'elle confirme

sa politique de dividende et a précisé la temporalité des acomptes de dividende.

La distribution du dividende de Solvac s'adapte aux décisions et aux calendriers de paiement de dividendes de ses participations.

L'objectif de Solvac est d'assurer à ses actionnaires une rémunération régulière en fonction des flux de dividendes annoncés par ses participations et, dans la mesure du possible, croissante.

Le dividende sera payé sous forme d'un acompte suivi d'un solde après l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

La politique du Conseil d'Administration stipule que cet acompte correspond à 50% du montant total du dividende de l'exercice comptable précédent.

La distribution par Solvac du dividende relatif à l'exercice clôturé s'est établie comme suit :

- Solvac a procédé à la distribution d'un acompte sur dividende de 2,905 € brut par action. Cet acompte a été payé le 25 septembre 2025.
- Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2026 la distribution d'un solde de dividende de 2,905 € brut par action qui sera payé le 29 mai 2026.

Sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale, le dividende total relatif à l'exercice 2025 atteindra 5,81 € brut par action (4,067 € net par action), stable par rapport à l'exercice 2024.

Dividendes versés par Solvac	Exercice 2025 (comptabilisé en 2025)	Exercice 2024 (Comptabilisé en 2024)	Variation
Brut en € par action			
1er acompte	2,905	3,486	-16,7%
2025: solde	2,905		96,3%
2024: 2ème acompte		1,480	
2024: 3ème acompte valant solde	n.a.	0,844	n.a
Total du dividende	5,810	5,810	0,0%
Brut en M€			
1er acompte	62,1	74,5	-16,7%
2025: solde	62,1		96,3%
2024: 2ème acompte		31,6	
2024: 3ème acompte valant solde	n.a.	18,0	n.a.
Total du dividende	124,2	124,2	0,0%

7.1.2 Bilan

Référentiel comptable applicable aux états financiers de Solvac.

En ligne avec la décision du Conseil prise en 2023, les états financiers de Solvac au 31 décembre 2025 sont exclusivement publiés selon le référentiel du droit comptable belge tout en l'enrichissant de notes complémentaires utiles pour la bonne compréhension de son activité par toutes les parties prenantes.

Bilan résumé

Nous présentons ci-dessous une vue synthétique du bilan à la date de clôture de l'exercice.

Les composantes principales de l'actif et du passif ainsi que les variations significatives sont commentées dans les points ci-après.

Participations

k€	2025	2024	Variation	Variation (%)
Participations (Solvay & Syensqo)	2.697.667	2.697.667	0	0%
Créances	31.866	31.878	-12	0%
Placements et valeurs disponibles	3.324	3.200	124	4%
Autres actifs	112	64	48	75%
Total de l'actif	2.732.969	2.732.809	160	0%
Capitaux propres	2.517.557	2.516.434	1.123	0%
Emprunts bancaires	150.000	163.000	-13.000	-8%
Autres dettes	64.453	52.042	12.412	24%
Compte de régularisation du passif	720	1.099	-379	-34%
Total du passif	2.732.969	2.732.809	160	0%

Le Conseil d'Administration confirme que Solvac exerce une influence notable sur Solvay et sur Syensqo.

Le portefeuille de Solvac comporte deux lignes, qui correspondent à ses participations dans Solvay (30,81%) et dans Syensqo (31,39%).

La détention dans Syensqo a augmenté de 31,06% à fin 2024 à 31,39% à fin 2025 compte tenu du rachat et de l'annulation de 1.111.656 titres dans le cadre du programme de Syensqo de rachat et d'annulation d'actions propres annoncé le 09 mai 2025.

Au 31 décembre 2025, les immobilisations financières s'élèvent à 2.698 M€ et se répartissent comme suit :

- Solvay : 613 M€, soit 18,80 € / action
- Syensqo : 2.085 M€, soit 63,90 € / action

Ces participations sont évaluées au coût historique.

Avoirs circulants

Les créances à un an au plus se composent principalement du premier acompte de dividende 2025 de Solvay de 31,6 M€ (soit 0,97 € brut par action) payé le 21 janvier 2026.

Financement

Les dettes à plus d'un an sont de 150 M€, dont 100 M€ d'emprunts auprès de BNP Paribas Fortis et 50 M€ d'emprunts auprès de KBC.

L'endettement structurel à long terme de Solvac se présente comme suit :

- un emprunt de 50 M€ dont le taux d'intérêt s'élève à 1,47 % (échéance 2027)
- un emprunt de 50 M€ dont le taux d'intérêt s'élève à 1,16 % (échéance 2029)

- un emprunt de 50 M€ dont le taux d'intérêt s'élève à 3,59% (échéance 2032), remplaçant l'emprunt de 50 M€ à un taux d'intérêt de 2,75% qui est arrivé à échéance le 24 mai 2025.

Solvac a pour politique de recourir à des emprunts bancaires de 7 à 8 ans à taux fixe mais aussi de rembourser prématurément certains de ses emprunts afin de les remplacer par de nouveaux pour ainsi rallonger la maturité des dettes à plus d'un an, quand les conditions de marché des taux d'intérêts semblent favorables.

La ligne de crédit court terme arrivée à échéance le 31 août 2025, a été remplacée par une nouvelle ligne de crédit court terme confirmée d'un montant de 5 M€ venant à échéance le 31 août 2028. Cette ligne n'a, à ce jour, fait l'objet d'aucun tirage et vise à permettre à Solvac de mobiliser des moyens financiers additionnels en cas de besoin.

En comptes d'ordre, se trouvent les garanties réelles constituées en faveur de :

- BNP Paribas Fortis sur actifs propres : 2.932.176 actions (1.698.710 actions Solvay et 1.233.466 actions Syensqo).
- KBC sur actifs propres : 1.612.697 actions (934.290 actions Solvay et 678.407 actions Syensqo).

La valeur comptable des actifs grevés est de 202.590.293 € et le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie est de 155 M€.

Au niveau des dettes à un an au plus :

- la dette financière (13 M€ à fin 2024) a été remboursée au cours de l'exercice écoulé.
- les autres dettes sont constituées de dettes fournisseurs, de dettes fiscales, salariales et sociales, et des autres dettes relatives aux dividendes à verser par Solvac (64,7 M€ à fin 2025, comparé à 52,3 M€ à fin 2024).

7.1.3 Compte de résultats de l'exercice

Compte de résultats résumé

Nous présentons ci-dessous une vue synthétique du compte de résultats de l'exercice. Les composantes du résultat ainsi que les variations significatives sont explicitées dans les tableaux ci-après.

k€	2025	2024	Variation	Variation (%)
Dividendes perçus de Solvay et de Syensqo	132.117	110.913	21.204	19%
Autres produits financiers	368	290	78	27%
Produits d'exploitation	4	5	-1	-24%
Coûts des prestations hors éléments non-récurrents	-3.119	-2.554	-565	22%
Produits des charges d'exploitation non-récurrents	-807	-504	-303	60%
Charges financières	-3.250	-3.452	202	-6%
Résultat avant impôt	125.313	104.698	20.614	20%
Impôts sur le résultat	0	0	0	n.a.
Résultat de l'exercice	125.312	104.698	20.615	20%

Résultat net comptable

Le résultat net de 2025 s'élève à 125,3 M€.

Le résultat est en augmentation (20,6 M€) par rapport à l'exercice précédent (104,7 M€) compte tenu de l'augmentation de 21,2 M€ des dividendes en provenance de Solvay et de Syensqo comptabilisés en 2025.

Les dividendes perçus de Solvay et de Syensqo sont repris en produits financiers et sont présentés dans le tableau sur la page suivante.

Exercice	Type de dividende	Dividende €/action	Nombre d'actions	Dividende total en M€
2024	Solde Solvay 2023	0,81	32.621.583	26,4
	Dividende Syensqo 2023	1,62	32.621.583	52,8
	Acompte Solvay 2024	0,97	32.621.583	31,6
	Produits financiers 2024	3,40		110,9
2025	Solde Solvay 2024	1,46	32.621.583	47,6
	Dividende Syensqo 2024	1,62	32.621.583	52,8
	Acompte Solvay 2025	0,97	32.621.583	31,6
	Produits financiers 2025	4,05		132,1

Ils sont diminués des coûts des prestations (3,9 M€) et des charges d'intérêt (3,3 M€).

Les coûts des prestations comprennent principalement les frais liés à la cotation et à la tenue du registre des actionnaires, les prestations de service du Directeur et des conseils, notamment les conseillers financiers et juridiques, ainsi que le coût du Commissaire. Ils incluent également le coût de l'organisation de l'Assemblée Générale et la rémunération du Conseil d'Administration.

Ce dernier poste est en hausse compte tenu de l'augmentation significative de l'activité (nombre accru de réunions, mise en place du Comité de Pilotage), de même que les coûts non récurrents (augmentation de 300 k€).

En 2025, le Conseil a en effet entamé une revue stratégique de ses participations en s'appuyant sur une expertise externe indépendante. L'objectif est de permettre au Conseil de Solvac et à ses représentants de comprendre au mieux les enjeux et défis auxquels les

participations font face, ainsi que d'identifier les réponses qui peuvent y être apportées. Et ceci dans une optique d'enrichissement du dialogue avec les participations et d'exercice toujours plus professionnel de son influence notable par Solvac.

En parallèle, le Conseil a également étudié et développé avec l'appui de conseillers financiers et juridiques externes le projet de dématérialisation du titre, outre la forme nominative et d'octroi du double droit de vote aux actions Solvac dans les conditions prévues par la Loi.

Cette initiative a fait l'objet d'une annonce par voie de communiqué de presse le 6 mars 2026.

Elle a pour objectif à la fois d'augmenter l'attractivité du titre et de récompenser la fidélité des actionnaires en octroyant un second droit de vote aux actions nominatives qui sont détenues sans interruption depuis plus de deux ans. Cette initiative ainsi que ses modalités de mise en œuvre seront soumises à l'approbation d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en mai 2026.

Coûts des ventes et des prestations

k€	2025	2024	Variation	Variation (%)
Prestations pour registre nominatif & Institutions financières (Euroclear, Euronext, FSMA, ...)	688	668	20	3%
Prestataires de services et de conseils divers (direction, avocats, Commissaire,...)	650	358	291	81%
Frais et services pour Assemblée Générale	202	183	19	10%
Rémunération des Administrateurs et gérants	593	412	181	44%
Frais divers	559	472	87	18%
Total services et biens divers	2.691	2.093	597	29%
Rémunérations des employés	307	337	-30	-9%
Autres charges d'exploitation	121	123	-2	-2%
Charges d'exploitation non-récurrentes	807	504	303	60%
Total du coût des ventes et des prestations	3.926	3.058	868	28%

Charges financières

k€	2025	2024	Variation	Variation (%)
Charges d'intérêts sur emprunts long terme	3.025	2.735	290	11%
Charges d'intérêts sur emprunts court terme	166	704	-539	-76%
Divers	60	13	47	357%
Total des charges financières	3.250	3.452	-202	-6%

Les charges des emprunts court terme ont diminué de 0,7 M€ à 0,2 M€ à la suite du remboursement de l'emprunt court terme de 13 M€ le 21 mai 2025, et du fait du changement de la temporalité de la distribution du dividende (le solde du dividende étant payé après avoir reçu les dividendes des participations).

À l'inverse, le renouvellement du crédit à long terme de 50 M€ en mai dernier a été effectué à un taux d'intérêt plus élevé (3,59%), entraînant en 2025 une augmentation des charges sur cette tranche d'emprunt de 290 k€.

Au total les charges financières diminuent de 0,2 M€ en 2025 par rapport à 2024.

Enfin, les produits des placements de trésorerie ont atteint 368 k€ en 2025 comparé à 290 k€ en 2024.

Revenu et résultat cash

Pour rappel, Solvac utilise certaines Mesures de Performances Alternatives (APM) qui sont également définies dans les règles d'évaluation des comptes annuels de la Société.

Le revenu cash correspond à ses revenus encaissés sur la période. Il se définit comme le flux de trésorerie obtenu par le paiement des dividendes reçus durant l'année en cours de Solvay et de Syensqo.

Le résultat cash se définit comme le revenu cash réduit des charges d'intérêts et des autres produits et charges (financiers / d'exploitation).

C'est sur la base de cet indicateur que le Conseil d'Administration détermine les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

Pour l'exercice 2025, le revenu cash de Solvac, alimenté par les flux de dividendes de la participation dans Solvay et Syensqo, s'établit à 132,1 M€ tel que repris dans le tableau ci-après.

Ce montant est identique à celui de l'exercice précédent.

Ceci s'explique par le fait que le dividende total payé par Solvay et Syensqo est resté stable entre l'exercice 2024 et 2025, à hauteur de 4,05 € brut par action.

La répartition de ce revenu cash au cours de l'année est détaillée ci-après.

Les revenus des dividendes perçus de Solvay et Syensqo sont considérés comme des revenus définitivement taxés en droit fiscal belge. En conséquence, Solvac ne paie pas d'impôts sur ces revenus.

	2025		2024	
	MONTANT PAR ACTION (€)	MONTANT BRUT TOTAL (M€)	MONTANT PAR ACTION (€)	MONTANT BRUT TOTAL (M€)
Dividende Solvay encaissé en janvier 2024 / 2025	0,97	31,6	1,62	52,8
Dividende Solvay encaissé en mai 2024 / juin 2025	1,46	47,6	0,81	26,4
Dividende net Syensqo encaissé en mai 2024(*) / mai 2025	1,62	52,8	1,62	52,8
Revenu cash	4,05	132,12	4,05	132,12

(*) dont 0,486 €/action perçu en décembre 2024 correspondant au montant du précompte mobilier retenu par Syensqo.

Réconciliation entre le revenu cash et le résultat après impôts des comptes statutaires

La réconciliation entre le revenu cash et le résultat après impôts des comptes statutaires pour les années 2024 et 2025 est reprise dans le tableau ci-dessous (en M€) :

M€	2025	2024
Résultat après impôts Solvac selon les comptes annuels statutaires	125,3	104,7
Charge d'impôt	0,0	0,0
Moins les dividendes reçus de Solvay comptabilisés dans le résultat de l'année N et payés en janvier N+1	-31,6	-31,6
Plus les dividendes Solvay comptabilisés dans le résultat net de l'année N-1 et payés janvier N	31,6	52,8
Produits financiers compte à terme	-0,4	-0,3
Résultat cash	124,9	125,5
Charges administratives	3,9	3,1
Charges financières	3,3	3,5
Revenu cash	132,1	132,1

Tableau des flux de trésorerie

k€	2025	2024
Services et biens divers	-2.691	-2.093
Rémunérations	-307	-337
Autres charges d'exploitation	-120	-121
Produits et charges d'exploitation non récurrentes	-807	-504
LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES	-3.925	-3.055
Dividendes perçus de Solvay et de Syensqo	132.117	110.913
LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	132.117	110.913
Dividendes versés par Solvac (rémunération brute du capital)	-124.189	-124.189
Produit net de compte à terme	368	290
Charges financières	-3.250	-3.452
Remboursement de lignes de crédit CT	-13.000	-48.600
Tirages sur ligne de crédit CT	0	13.000
Variation des Besoins en Fonds de Roulement	12.003	54.072
LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	-128.069	-108.879
	124	-1.021
TRESORERIE DE DEBUT DE PERIODE	3.200	4.221
FLUX DE TRESORERIE TOTAUX	124	-1.021
TRESORERIE DE FIN DE PERIODE	3.324	3.200

Affectation bénéficiaire

En ligne avec la politique de dividende revue et communiquée lors de l'Assemblée Générale du 13 mai 2025, le Conseil d'Administration a annoncé avec la publication des résultats du premier semestre 2025 la distribution de l'acompte sur dividende exercice 2025 de 2,905 € brut par action. Cet acompte a été payé en septembre 2025.

Le Conseil d'Administration a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2026 la distribution d'un solde de dividende de 2,905 € brut par action relatif à l'exercice 2025.

Sous réserve de l'accord de cette Assemblée Générale, le dividende total relatif à l'exercice 2025 atteindra dès lors 5,81 € brut par action, stable par rapport à l'exercice précédent.

La rémunération brute du capital, pour le présent exercice et l'exercice précédent, apparaissent dans le tableau ci-après.

M€	2025	2024
Résultat après impôts	125,3	104,7
Rémunération brute du capital	124,2	124,2
Solde à affecter	1,1	-19,5

Tableau de variation des réserves et bénéfices distribuables (en M€)

M€	2025	2024
Bénéfices reportés distribuables (au 31/12/N-1)	1.372,1	1.391,6
Résultat après impôts de l'année	125,3	104,7
Rémunération brute du capital	124,2	124,2
Bénéfices reportés distribuables au 31/12/N	1.373,3	1.372,1

7.2 Principaux risques et mesures de prévention

Les risques principaux ainsi que les actions de prévention sont détaillés sous le point « 8.10 Systèmes de contrôle interne et description des risques », dans le chapitre 8 « Déclaration de Gouvernance d'Entreprise ».

7.3 Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice.

Aucun évènement important susceptible d'avoir un impact significatif sur la clôture de l'exercice n'est survenu après celle-ci.

La chute marquée du cours de bourse de Syensqo postérieurement à la clôture a amené Solvac à réaliser une analyse de perte de valeur. Celle-ci n'a pas démontré de perte de valeur durable de la participation. Cette dernière a dès lors été maintenue à sa valeur historique.

7.4 Circonstances susceptibles d'avoir une influence significative sur le développement de la Société.

Les résultats futurs de la Société dépendront principalement des dividendes perçus par les participations dans Solvay et Syensqo, du nombre de participations détenues ainsi que du coût de l'endettement de la Société.

7.5 Recherche et développement

La Société n'a pas mené d'activités en matière de recherche et de développement.

7.6 Succursales

La Société n'a pas de succursales.

7.7 Autres informations à fournir en vertu du Code des Sociétés et des Associations (CSA)

7.7.1 : Ancien article 3 :6, §4 du CSA et articles 3 :6/1 à 3 :6/9 du CSA : Informations non-financières et information en matière de durabilité :

L'ancien article 3 :6 §4 du CSA impose à certaines sociétés cotées de publier également dans le rapport de gestion une déclaration sur différentes informations non financières. Les articles 3 :6/2 à 3 :6/9 du CSA précisent et étendent ces obligations pour les sociétés visées à l'article 3: 6/1 du CSA, en imposant notamment la publication d'informations sur les ressources incorporelles essentielles et sur la durabilité, afin d'assurer une meilleure transparence quant aux

impacts environnementaux, sociaux et économiques de l'entreprise.

Solvac n'entre pas dans les conditions visées par ces dispositions légales. Solvac s'engage toutefois sur le plan sociétal, comme précisé au chapitre 9 « Engagement sociétal » ci-après.

Pour ce qui concerne Solvay et Syensqo, il est fait référence aux informations non financières contenues dans les rapports intégrés de l'exercice clôturé.

7.7.2 : Article 7 :96 §1 et §3 du CSA - Conflit d'intérêts.

Au cours de l'exercice clôturé, aucune décision ou opération relevant de la compétence du Conseil d'Administration ou de la gestion journalière n'a fait naître de conflit d'intérêts de nature patrimoniale envers la Société et ses Administrateurs ou Directeurs.

7.7.3 Article 7 :97, §1, 2, 3 et 5, du CSA - Parties liées

Au cours de l'exercice clôturé, il n'y a pas eu de transactions ou de décisions visées par ces dispositions concernant les conflits d'intérêts dans les relations avec certaines entités liées.

7.7.4 Article 7 :203 du CSA - Capital autorisé

La Société n'a pas réalisé au cours de l'exercice clôturé d'opérations dans le cadre du capital autorisé.

7.7.5 Article 7 :220 et 7 :226 du CSA - Actions propres

La Société ne détient pas d'actions propres.

7.7.6 Article 7 :108 du CSA - Rémunération des membres du Conseil d'Administration

La Société n'a pas recours à une administration duale. Les informations relatives à la rémunération des administrateurs sont reprises dans le rapport de rémunération au point 8.9 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

7.7.7 Article 7 :116 - Décision du conseil de surveillance

La Société n'a pas recours à une administration duale.

7.7.8 Article 7 :203 - Augmentation de capital et émissions d'actions

La Société n'a pas augmenté son capital ni émis de

nouvelles actions durant l'exercice clôturé.

7.8 Instruments financiers

La Société n'a pas eu recours, au cours de l'exercice clôturé, à des instruments financiers dérivés.

7.9 Indépendance et compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'Audit

Le Président du Comité d'Audit, Mr Melchior de Vogüé, est un administrateur indépendant et compétent en matière de comptabilité et d'audit.

Fort d'une expérience de plus de 30 ans dans les domaines de la finance et de la gestion, il occupe actuellement la position de Directeur Financier et membre du Comité de Direction du groupe Etex.

Par ailleurs, il possède plusieurs diplômes de niveau universitaire obtenus auprès de HEC Paris et de l'université Paris-IX Dauphine.

7.10 Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

La Société applique le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

La Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, qui fait partie intégrante du rapport de gestion, figure au chapitre 8 repris en pages 35 et suivantes du présent rapport annuel.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise peut être consultée sur le site de Solvac : www.solvac.be.

Comme détaillé dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise et dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise, la Société déroge aux principes 4.17 et 7.6 à 7.12 du Code 2020.

7.11 Rapport de rémunération

Le rapport de rémunération figure au point 8.9 Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

7.12 Décote

Sur une période de 10 ans, la décote moyenne est de 25,2%. Cette décote a augmenté depuis la scission de Solvay fin 2023 et s'est élevée à 36,1% en moyenne autour des deux dernières années, pour atteindre 41,04% au 31 décembre 2025.

Cette décote est notamment due au fait que les titres Solvay et Syensqo sont plus liquides que le titre Solvac.

La Société a conclu un contrat d'animation avec KBC Securities, afin de pallier autant que possible ce relatif manque de liquidité.

La décote représente, à une date donnée, le rapport entre le cours de l'action Solvac et la valeur par action Solvac des actions Solvay et Syensqo dans le portefeuille de

Solvac (basé sur le cours de l'action Solvay et Syensqo à la même date) moins la dette structurelle de Solvac.

En d'autres termes, c'est le rapport entre la capitalisation boursière de Solvac et la valeur de son portefeuille après avoir remboursé ses dettes à long terme.

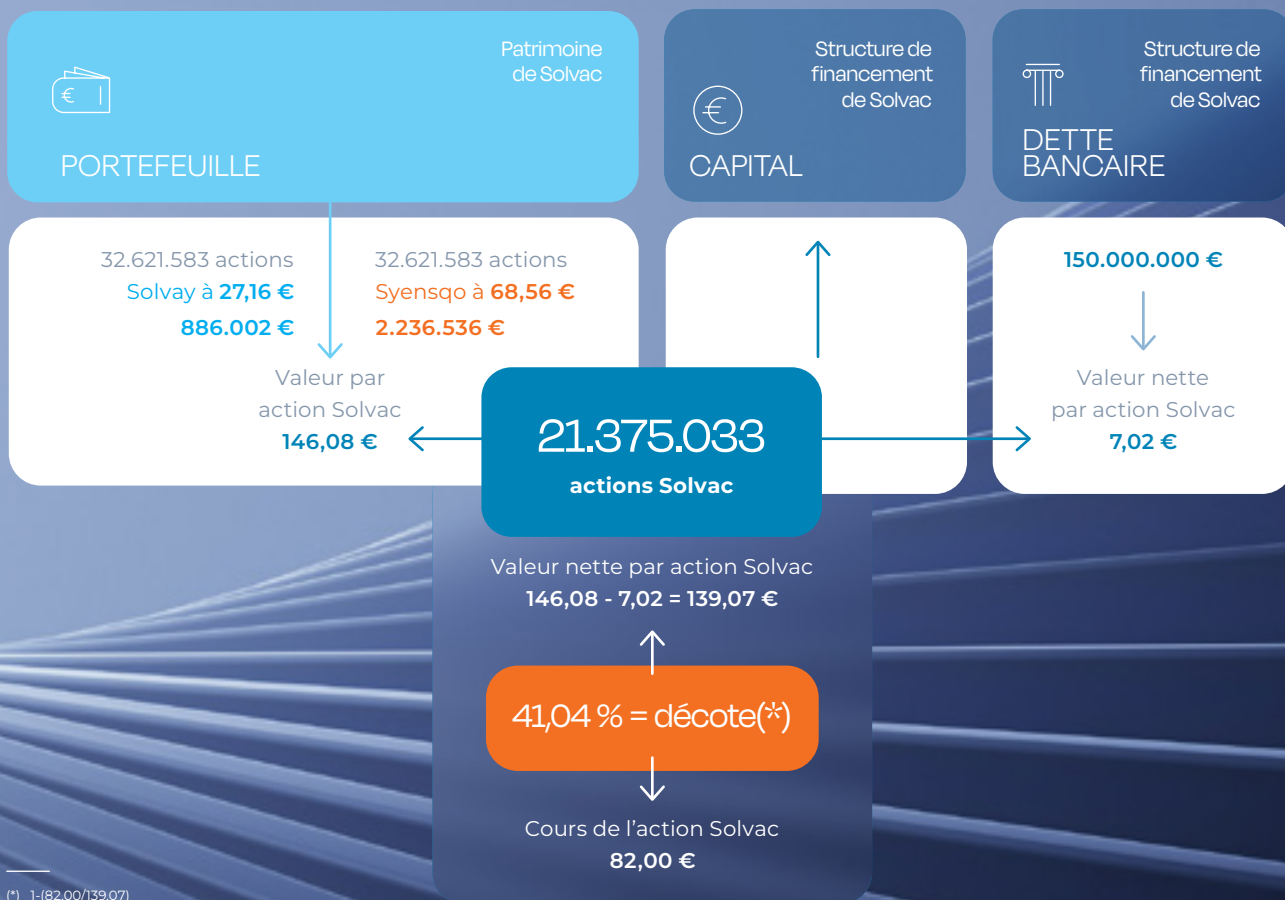
A titre d'exemple, si le cours de l'action Solvay ou Syensqo augmente alors que le cours de l'action Solvac reste stable, la décote grandit puisque le prix payé pour une action Solvac reste inchangé alors que la valeur du sous-jacent augmente.

Le graphique suivant montre l'évolution de la décote sur une période de 10 ans.

Calcul de la décote:

		31/12/2025	31/12/2024
Nombre d'actions Solvac	a	21.375.033	21.375.033
Nombre d'actions Solvay détenues par Solvac	b	32.621.583	32.621.583
Nombre d'actions Syensqo détenues par Solvac	c	32.621.583	32.621.583
Nombre de titres Solvay indirectement détenus pour 1 action Solvac	b / a	1,53	1,53
Nombre de titres Syensqo indirectement détenus pour 1 action Solvac	c / a	1,53	1,53
Cours de l'action Solvay (en €)	d	27,16	31,16
Cours de l'action Syensqo (en €)	e	68,56	70,56
Cours de l'action Solvac (en €)	f	82,00	99,20
Valeur du portefeuille Solvay détenu par Solvac (en k€)	g = b * d	886.002	1.016.489
Valeur du portefeuille Syensqo détenu par Solvac (en k€)	h = c * e	2.236.536	2.301.779
Endettement structurel de Solvac (en k€)	i	150.000	150.000
Valeur nette de l'actif (en k€)	j = (g+h) - i	2.972.538	3.168.268
Par action Solvac :			
Valeur du portefeuille (en €)	k = (g+h) / a	146,08	155,24
Endettement Solvac (en €)	l = i / a	7,02	7,02
Valeur nette de l'actif (en €)	m = k - l	139,07	148,22
Décote (%)	n = 1 - f / m	41,04%	33,07%

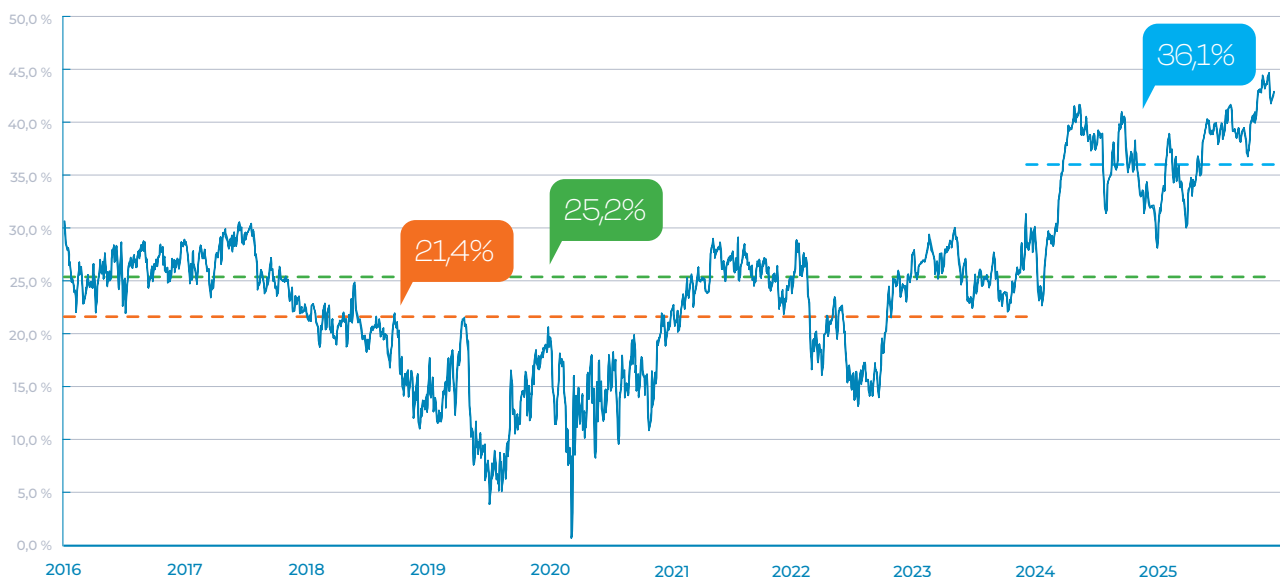
Décote au 31/12/2025



Décote de l'action Solvac par rapport à Solvay+Syensqo au cours des 10 dernières années

(Source : KBC Securities)

- Décote moyenne %
- Décote moyenne avant scission
- Décote moyenne (10 ans)
- Décote moyenne après scission



7.13 Nominations statutaires

La composition et le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités sont repris dans le chapitre 8 « Déclaration de Gouvernance d'Entreprise » sous le point « 8.6 Conseil d'Administration ». Les propositions de nominations statutaires sont sous le point « 8.6.1 Composition et présidence ». La composition et les détails concernant les comités sont repris sous le point « 8.6.5 Comités du Conseil d'Administration ».

Volumes	2025	2024
Annuel	312.392	315.345
Mensuel	26.033	26.279
Journalier	1.197	1.204

(Source : KBC Securities)

7.14 Informations réglementaires

Conformément aux points 4° et 7° de l'article 3 :6, §2 du CSA, la Société publie les informations suivantes :

* 4° : Les informations visées à l'article 14, alinéa 4, de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses : la structure de l'actionnariat est reprise sous le chapitre 11 « Etats financiers ».

* 7° : Les informations requises par l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé : les éléments qui auraient une incidence en cas de lancement d'une offre publique d'acquisition sur Solvac sont mentionnés dans le point « 8.12 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise - Informations complémentaires » requises par l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

7.15 Volume des titres Solvac échangés sur Euronext Bruxelles

L'action Solvac est cotée en continu sur le marché réglementé Euronext Bruxelles. Les volumes traités en 2025 sont globalement stables par rapport à l'an passé.

Un « liquidity provider » a pour mission de gérer la liquidité (Contrat d'animation de marché avec KBC Securities) en veillant à avoir une demande et une offre suffisantes, ainsi qu'à proposer à tout moment un prix à l'achat et à la vente.



Déclaration de Gouvernance d'Entreprise —

8.1 Introduction

Solvac SA (« Solvac » ou la « Société ») a adopté le 12 décembre 2019 une nouvelle Charte de Gouvernance d'Entreprise, mise à jour une première fois en octobre 2021, puis le 14 mars 2024 suite à la scission de Solvay en deux sociétés indépendantes, le 7 mars 2025 afin de tenir compte de la modification de la Gouvernance d'Entreprise suite à ladite scission ainsi que des commentaires émis par la FSMA dans le cadre de son contrôle périodique et enfin, le 26 janvier 2026 suite à la création du Comité de Pilotage (voir ci-après). Cette Charte est conforme au Code belge de Gouvernance d'Entreprise de 2020 (le « Code 2020 ») entré en vigueur le 1er janvier 2020.

Solvac applique le Code 2020 comme code de référence. Ce code peut être consulté sur le site : www.corporategovernancecommittee.be.

La Charte de Gouvernance d'Entreprise, qui est également disponible sur le site internet de la Société (www.solvac.be/gouvernance/gouvernance-entreprise), expose les principaux aspects de la Gouvernance d'Entreprise appliqués au sein de Solvac. La Charte se base sur les dispositions du Code 2020, conformément au principe « comply or explain ». A cet égard, Solvac déroge aux principes 4.17 et 7.6 à 7.12 du Code 2020. Les motifs justificatifs de chaque dérogation sont indiqués dans la Charte.

La présente Déclaration de Gouvernance d'Entreprise comprend les informations clés relatives à l'application des règles de gouvernance de Solvac au cours de l'année 2024 ainsi que l'année 2025.

8.2 Raison d'être de Solvac

La vision de Solvac

Solvac fédère des actionnaires autour de participations stratégiques actives dans des secteurs portés par l'innovation et l'excellence scientifique. Son engagement

en faveur du développement durable guide sa démarche, avec pour objectif la recherche d'une création de valeur responsable à long terme, en préservant sa politique de dividende.

Missions

- Recherche d'une création de valeur durable

Grâce à une gouvernance de qualité, Solvac s'engage à œuvrer en faveur de la création de valeur pour ses actionnaires, à travers ses participations dans Solvay et Syensqo. Cette démarche vise à concilier performance économique, progrès scientifique et respect des principes de responsabilité Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG).

- Exercice d'une influence notable

En tant qu'actionnaire de référence, Solvac dispose de représentants au sein des Conseils d'Administration de Solvay et Syensqo. Cette présence lui permet de contribuer aux orientations stratégiques de ses participations. Sans interférer dans la gestion opérationnelle, Solvac veille à la mise en œuvre des stratégies définies, au suivi des performances, à la politique de dividende et au profil de risque de ses participations.

- Une approche patrimoniale réfléchie

Solvac promeut une discipline financière rigoureuse de ses participations afin de préserver leur notation « investment grade ».

Son propre endettement bancaire structurel, lié à des acquisitions d'actions, demeure maîtrisé.

- Une politique de dividende stable

La politique de dividende de Solvac repose sur la redistribution des dividendes perçus de ses participations, après déduction des frais de gestion et des charges financières. Solvac s'appuie sur une organisation légère, efficace et attentive à la maîtrise de ses coûts. La distribution de dividendes s'adapte aux décisions et aux calendriers de paiement de dividendes de ses participations. L'objectif de Solvac est d'assurer à ses actionnaires une rémunération régulière en fonction des flux annoncés et, dans la mesure du possible, croissante.

- Un engagement envers des valeurs fortes

Solvac s'attache à promouvoir une croissance durable en s'appuyant sur ses racines familiales, des valeurs d'intégrité et d'exemplarité, ainsi qu'une contribution active à un développement innovant et responsable.

8.3 Objet - participation dans Solvay et dans Syensqo

Solvac est une société anonyme de droit belge. Ses statuts peuvent être consultés sur son site internet. Son objet est celui d'une société holding. Depuis sa création, son seul investissement consistait à détenir une participation à long terme dans le capital de Solvay, et depuis le 8 décembre 2023, dans le capital de Syensqo à la suite de la scission de Solvay en deux sociétés indépendantes et cotées sur Euronext Bruxelles.

Au 31 décembre 2025, Solvac détient 32.621.583 actions sur un total de 105.876.416 actions émises par Solvay, et 32.621.583 actions sur un total de 103.921.271 actions émises par Syensqo, soit une participation de 30,81 % dans le capital de Solvay et de 31,39 % dans le capital de Syensqo.

8.4 Capital et actionnariat

Depuis le 22 décembre 2015 (date de la dernière opération d'augmentation de capital), le capital de Solvac s'élève à 192.786.636 € et est représenté par 21.375.033 actions. Toutes les actions sont nominatives, intégralement libérées et bénéficient des mêmes droits. La situation est restée inchangée en 2025.

L'actionnariat de la Société au 31 décembre 2025 se compose de plus de 14.000 actionnaires. Parmi ceux-ci, environ 2.450 personnes sont apparentées aux familles fondatrices de Solvay, de Syensqo et de Solvac et celles-ci détiennent ensemble 77,18 % de Solvac. Solvac n'a pas connaissance de l'existence d'un concert entre ses actionnaires.

Les actions sont détenues par des personnes physiques ainsi que par une soixantaine de personnes morales préalablement agréées par le Conseil d'Administration, conformément aux statuts de la Société.

Solvac n'a pas instauré de seuils de déclaration de transparence statutaires. Les seuils légaux, prévus par la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, sont applicables. Ainsi, chaque personne qui acquiert ou cède des actions avec droit de vote doit notifier cette transaction à Solvac et à la FSMA dès que le pourcentage de droits de vote atteint, dépasse ou descend en dessous du seuil de 5 %, puis à chaque franchissement d'un multiple de 5 % (10 %, 15 %, 20 %, etc.).

8.5 Objectifs stratégiques de Solvac

Solvac est une société à caractère patrimonial dont les actions, toutes nominatives, sont cotées sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles. L'actionnariat, stable et témoignant d'un attachement traditionnel et renouvelé à la Société, regroupe un nombre important de descendants des familles fondatrices de Solvay, de Syensqo et de Solvac, ainsi que des actionnaires tiers, essentiellement des personnes physiques.

Depuis sa création et son entrée en bourse, Solvac a toujours eu pour vocation de détenir uniquement des actions Solvay. Sa participation s'élève depuis 2006 à plus de 30% du capital de Solvay et, depuis le 8 décembre 2023, date de l'approbation de la scission de Solvay en Assemblée Générale Extraordinaire, à plus de 30% du capital de Syensqo.

Solvac exerce une influence notable sur Solvay et sur Syensqo. Pour rappel, elle n'est pas impliquée dans la gestion opérationnelle des deux sociétés.

Solvac se transforme progressivement, en faisant évoluer son rôle, les processus et la manière de travailler avec Solvay et Syensqo pour exercer son influence de manière toujours plus efficace et professionnelle.

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine et des risques et des opportunités qui y sont liés, Solvac suit la mise en œuvre des stratégies, des performances, et le profil de risque de Solvay et Syensqo.

Solvac souligne l'importance pour elle de voir maintenue par Solvay et par Syensqo, l'application des politiques de dividendes annoncées, de même qu'une discipline financière prudente conduisant à une qualification 'investment grade' de leurs dettes à court et long terme.

Solvac confirme sa politique de distribution de la quasi-totalité des dividendes perçus de Solvay et de Syensqo après déduction de ses coûts et de ses charges financières.

La temporalité des paiements de dividende de Solvac a été adaptée de manière à ce que ceux-ci ne se fassent plus par anticipation de rentrées futures en provenance de Solvay et de Syensqo mais après avoir reçu les dividendes de ses participations.

Solvac maintient une organisation à structure légère, efficace et soucieuse de ses coûts. Son endettement bancaire structurel, lié à des acquisitions d'actions Solvay et Syensqo, est limité.

8.6 Conseil d'Administration

8.6.1 Composition et présidence

Le Conseil d'Administration se compose de 13 membres, issus des familles fondatrices actionnaires de Solvay/Syensqo et de Solvac. Tous les Administrateurs sont non exécutifs, à l'exception du président du Comité de Pilotage qui porte le titre d' « Administrateur en charge du déploiement de la stratégie ». Ce dernier exerce des fonctions exécutives.

Au 31 décembre 2025, 11 Administrateurs sur 13 remplissaient les critères d'indépendance au sens de l'article 7 :87, §1 du Code des Sociétés et des Associations (« CSA ») et du principe 3.5 du Code 2020 avec vote confirmatif de l'Assemblée Générale Ordinaire.

La confirmation de cette indépendance est formellement vérifiée par le Conseil lors de la nomination de chaque Administrateur, sur recommandation du Comité de Nominations et sur la base de la lettre déclarative de l'Administrateur confirmant son indépendance. Dans l'affirmative, il confirme à l'Assemblée Générale ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de l'Administrateur. Dans l'hypothèse où le Conseil estime que l'indépendance d'un Administrateur pourrait être mise en doute, le Conseil l'indique à l'Assemblée Générale et expose les motifs qui le conduisent à considérer que le candidat est effectivement non indépendant.

La même procédure est suivie par le Conseil avant de présenter le renouvellement d'un Administrateur indépendant à l'Assemblée Générale et de lui confirmer, le cas échéant, ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de l'Administrateur dont le renouvellement est proposé.

La circonstance que les Administrateurs soient issus des familles fondatrices de Solvay/Syensqo et de Solvac, n'affecte en rien leur indépendance. En effet, la mission principale de Solvac est de rassembler les actionnaires autour des participations stratégiques détenues dans Solvay et Syensqo, afin d'initier une création de valeur durable, d'exercer une influence notable sur ses participations, en garantissant une politique de dividende stable. Dès lors, les Administrateurs exerceront leurs fonctions en veillant à l'intérêt social de Solvac, garantissant ainsi une gouvernance alignée avec les objectifs et la pérennité de la Société.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2025 a décidé :

- de renouveler pour une période de 4 ans, les mandats d'Administrateurs de M. Patrick Solvay et de Mmes Savina de Limon Triest et Valentine Delwart. Leur

mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2029. Cette Assemblée Générale a également confirmé la désignation de Mmes Savina de Limon Triest et Valentine Delwart comme Administrateur indépendant, au sens de l'article 7 :87, §1 du CSA et du principe 3.5 du Code 2020.

- de proposer M. Tanguy du Monceau de Bergendal en tant qu'Administrateur pour remplacer M. Marc-Eric Janssen de la Boëssière-Thiennes pour une période de quatre ans qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2029. L'Assemblée Générale a constaté qu'il satisfait aux critères d'indépendance au sens de l'article 7 :87, §1 du CSA et au principe 3.5 du Code 2020.

Sur recommandation du Comité de Nominations, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2026, de renouveler pour une période de 4 ans, les mandats d'Administrateur de MM. Vincent de Dorlodot et Melchior de Vogüé. A cet égard, il a été constaté que M. Melchior de Vogüé satisfait toujours aux critères d'indépendance au sens de l'article 7 :87 §1 du CSA et au principe 3.5 du Code 2020. Le Conseil confirmera dès lors à l'Assemblée Générale ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de cet Administrateur.

Pour des raisons de convenance personnelle, Mme Marion De Decker-Semet et M. Jean-Patrick Mondron n'ont pas souhaité solliciter le renouvellement de leur mandat d'Administrateur de Solvac qui arrivera à échéance à l'Assemblée Générale du 12 mai 2026.

- Sur proposition du Comité de Nominations, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale Ordinaire de désigner M. Etienne Raemdonck en tant qu'Administrateur pour une période de quatre années qui se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2030. Le Conseil confirmera à l'Assemblée Générale ne pas avoir d'indication d'un élément qui pourrait mettre en doute l'indépendance de M. Etienne Raemdonck, de sorte qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale de constater qu'il satisfait aux critères d'indépendance au sens de l'article 7:87, §1 du CSA et au principe 3.5 du Code 2020.

8.6.2 Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a tenu 13 réunions en 2025. L'ensemble des Administrateurs étaient présents à toutes les réunions, à l'exception de deux Administrateurs ayant assisté à 12 réunions et un Administrateur à 11 réunions, soit un taux d'assiduité moyen de 98 %.

La première réunion du Conseil a consisté en une Mise

au Vert durant laquelle les Administrateurs ont précisé la raison d'être de Solvac une année après la scission de Solvay. Les sujets à l'ordre du jour des autres réunions du Conseil d'Administration ont eu trait, outre à la préparation des états financiers semestriels et annuels, à la fixation d'un premier acompte de dividende et à la préparation de l'Assemblée Générale, au suivi des activités des deux participations et au renforcement de l'exercice de l'influence au sein des Conseils de celles-ci afin de jouer pleinement le rôle d'actionnaire de référence de Solvac.

Au cours de différentes réunions le Conseil s'est également appuyé sur l'expertise et des conseils externes pour suivre l'évolution de l'industrie chimique, la performance des acteurs du secteur, ainsi que la performance et la liquidité des titres Solvay, Syensqo et Solvac en comparaison avec les actions et marchés pertinents.

8.6.3 Conflits d'intérêts – Prévention des abus de marché

Les membres du Conseil d'Administration n'ont pas été confrontés au cours de l'année 2025 à des situations de conflit d'intérêts nécessitant la mise en œuvre des articles 7:96 et 7:97 du CSA.

Les Administrateurs appliquent les règles éthiques présidant à l'administration de toute société, en particulier en matière de confidentialité et de non-usage d'informations privilégiées.

Les Administrateurs ont procédé en début d'année aux déclarations requises par la réglementation applicable aux dirigeants des sociétés cotées.

Il n'y a pas eu de transaction ou de relation contractuelle entre Solvac et ses Administrateurs non couverte par les dispositions légales relatives aux conflits d'intérêts qui aurait pu donner lieu à l'application d'une procédure particulière.

8.6.4 Information et évaluation

Le Conseil d'Administration bénéficie d'un programme d'information basé sur des données publiques afin de permettre à l'ensemble de ses membres d'acquérir et de maintenir une compréhension claire des aspects clés des affaires de Solvay et de Syensqo.

En 2025, des réunions se sont tenues durant lesquelles les managements de Solvay et de Syensqo ont présenté les résultats semestriels et annuels avec les membres de leurs équipes (CEO, CFO, Leadership Team), en commentant les résultats publiés et en répondant aux questions que les Administrateurs leur ont posées. De plus, des présentations par des conseillers externes sont faites au moins deux fois par an pour alimenter l'expertise du Conseil sur les différents segments de marché dans

lesquels opèrent Solvay et Syensqo et permettre au Conseil de replacer le suivi de leurs performances en perspective avec les différents opérateurs de l'industrie chimique.

En 2025 toujours, le Conseil a entamé une revue stratégique des participations en s'appuyant sur une expertise externe spécialisée et indépendante. L'objectif est de permettre au Conseil de comprendre au mieux leurs enjeux et défis, ainsi que d'identifier les réponses qui peuvent y être apportées. Et ceci dans une optique d'enrichissement du dialogue avec les participations.

Les nouveaux Administrateurs de Solvac reçoivent une formation appropriée à leur rôle d'Administrateur afin de garantir leur capacité à contribuer efficacement aux réunions du Conseil.

Le Conseil d'Administration procède tous les trois ans au moins à une évaluation globale portant notamment sur sa composition et son fonctionnement. Ce processus d'évaluation s'intègre dans les principes de bonne gouvernance des sociétés. Le dernier exercice d'évaluation du Conseil a eu lieu en 2023.

Depuis lors, Solvay s'est scindée en deux sociétés distinctes et trois Administrateurs ont été désignés pour représenter Solvac respectivement chez Solvay et chez Syensqo.

Cette situation nouvelle a renforcé l'engagement du Conseil dans le développement des compétences individuelles et collectives, et dans la consolidation de son efficience.

En ligne avec les conclusions de la dernière évaluation, l'effort a porté en 2025 sur le développement des compétences collectives notamment en matière d'analyse stratégique des segments d'activité des participations de Solvac et des aspects financiers qui y sont attachés.

La réalisation des objectifs individuels issus de la dernière évaluation du Conseil en 2023 seront évalués dans la phase préparatoire de la prochaine évaluation du Conseil qui aura lieu comme prévu en 2026.

Les Administrateurs représentant Solvac au sein des Conseils d'Administration de Solvay et de Syensqo, suivent également les processus d'évaluation établis par l'entité dans laquelle ils siègent.

Solvac assure également une évaluation du travail de ses représentants avant l'échéance de leur mandat en vue de leur renouvellement.

8.6.5 Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité d'Audit, un Comité de Nominations et, depuis avril

2025, un Comité de Pilotage.

Solvac satisfaisait aux critères d'exemption de l'article 7:100, §4 du Code des Sociétés et des Associations (CSA), de sorte que le Conseil d'Administration continuera à exercer les fonctions dévolues au Comité de Rémunération. Cette dérogation partielle au principe du CSA se justifie compte tenu d'une part, de ce que la seule activité de Solvac consiste à gérer sa participation dans Solvay et dans Syensqo et d'autre part, de la simplicité de son mode de fonctionnement. Il est dès lors dérogé au principe 4.17 du Code 2020.

8.6.5.1 Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de trois Administrateurs non-exécutifs désignés par le Conseil d'Administration : M. Melchior de Vogüé (Président), Mme Laure le Hardÿ de Beaulieu et M. Gaëtan Vercruysse. M. Jean-Marie Solvay est invité à assister à chacune des réunions tenues par le Comité en qualité d'observateur et ne participe donc pas à la formation des recommandations établies à destination du Conseil d'Administration. Le secrétariat du Comité est assuré par le Secrétaire Général de Solvac, la Srl D&Co, représentée par M. Michel Defourny.

M. Melchior de Vogüé, Mme Laure le Hardÿ de Beaulieu et M. Gaëtan Vercruysse sont des Administrateurs indépendants au sens de l'article 7 :87, § 1, du CSA et du principe 3.5 du Code 2020. Ils ont, étant donné leur formation, expérience et fonctions qu'ils exercent au sein d'autres sociétés, des compétences approfondies en matière de comptabilité et d'audit conformément à l'article 3:6 §1er du CSA.

Le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois en 2025, conformément à l'article 7 : 99, §5 du CSA :

- en janvier pour examiner la question de la temporalité adéquate du paiement du dividende de Solvac en fonction des flux de dividende à attendre des participations,
- en février pour la clôture des comptes annuels de l'exercice 2024,
- en juillet pour les comptes semestriels de l'exercice en cours,
- en décembre pour la présentation des comptes statutaires au 31 octobre 2025 et de la nouvelle structure du Reporting Externe.

Les missions dévolues au Comité d'Audit sont celles visées par l'article 7 :99, §4 du CSA et ont trait notamment :

- au processus d'élaboration de l'information financière statutaire,

- au suivi du contrôle légal des comptes annuels en ce compris le suivi des questions et des recommandations formulées par l'auditeur externe,
- au suivi du processus d'élaboration de l'information financière et à la présentation de recommandations ou de propositions à cet égard,
- au respect de l'effectivité et l'efficacité des systèmes de gestion des risques et du contrôle interne, en ce compris la conformité avec les procédures internes et les obligations légales,
- à l'examen et suivi de l'indépendance de l'auditeur externe,
- à la formulation de recommandations au Conseil d'Administration sur la désignation de l'auditeur externe.

8.6.5.2 Comité de Nominations

Le Comité de Nominations est composé de quatre membres, MM. Jean-Marie Solvay (Président) et Jean-Patrick Mondron, et Mmes Olivia Rolin et Valentine Delwart. Le secrétariat du Comité est assuré par le Secrétaire Général de Solvac, la srl D&Co, représentée par M. Michel Defourny.

En 2025, le Comité de Nominations a tenu cinq réunions.

- en février dans la foulée de la Mise au Vert du Conseil d'Administration de janvier 2025. Elle a porté sur différentes thématiques, notamment sur l'évolution des compétences des Administrateurs, individuelles et collectives, dans une optique de recherche permanente d'amélioration de l'efficacité du Conseil,
- en avril afin d'étudier et de recommander la création et la mise en place d'un nouveau comité spécialisé du Conseil d'Administration appelé Comité de Pilotage,
- au second semestre, trois réunions se sont tenues afin de consolider les réflexions liées à l'évolution de la gouvernance du Conseil, de déterminer les critères professionnels et comportementaux à retenir et à appliquer pour le recrutement des Administrateurs et de discuter pour certains aspects du planning de succession.

8.6.5.3 Comité de Pilotage

Selon le principe 4.1 du Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2020, le Conseil d'Administration a créé en son sein un Comité stratégique agissant comme un organe de réflexion. Créé le 1er mai 2025 et nommé Comité de Pilotage, ce Comité temporaire présente au Conseil des recommandations visant à garantir que la stratégie

de la Société soit cohérente, pertinente et alignée avec les objectifs à long terme de Solvac.

Le Comité est composé initialement du Président du Conseil d'Administration et de quatre Administrateurs. Un Administrateur membre du Comité de Pilotage en exerce la présidence et porte le titre d'Administrateur en charge du déploiement de la stratégie. Le Directeur Général est invité aux réunions et en est le secrétaire.

En fonction des besoins et de la charge de travail du Comité, le Conseil d'Administration pourra décider de modifier la composition du Comité.

Le Comité se réunit au minimum avant chaque réunion du Conseil d'Administration ou plus fréquemment en cas de projets plus importants.

C'est ainsi que le Comité s'est réuni à cinq reprises entre mai et décembre 2025.

Les principales missions de ce Comité consistent en :

- la préparation du futur de Solvac et la traduction de sa vision en un plan concret
- l'accompagnement des projets stratégiques
- le conseil et le soutien au management

L'Administrateur en charge du déploiement de la stratégie définit l'ordre du jour du Comité de Pilotage, en prépare et anime les réunions, les préside et en assure le suivi. Il fait un rapport à chaque réunion du Conseil d'Administration sur le déroulement des travaux et l'exécution des missions du Comité.

Le Conseil d'Administration dissoudra le Comité de Pilotage lorsque les recommandations et ajustements préconisés par ce dernier, et validés par le Conseil d'Administration, auront été intégrés à la stratégie et à la gouvernance de la Société.

L'Administrateur en charge du déploiement de la stratégie bénéficie d'une rémunération alignée sur la charge de travail attendue, fixée actuellement à un mi-temps. Cette rémunération annuelle brute ne pourra pas excéder un montant brut de 135,000 € HTVA pour l'équivalent d'un mi-temps. Cette rémunération se justifie par la prise de responsabilités, l'engagement et l'expertise de l'Administrateur en charge du déploiement de la stratégie.

8.6.6 Politique de Diversité

Solvac applique la politique suivante en matière de diversité, qui a pour objectif de créer la meilleure complémentarité possible entre les membres du Conseil d'Administration afin de parvenir à une gouvernance

qui soit la mieux adaptée au regard du profil de la Société. Lors de l'examen des candidatures pour les postes au Conseil d'Administration et des propositions de candidats aux suffrages de l'Assemblée Générale, le Comité de Nominations et le Conseil d'Administration veillent à conserver une diversité adéquate basée sur l'âge, le sexe, les qualifications et expériences professionnelles de ses membres, ainsi qu'à maintenir la présence d'Administrateurs indépendants. La composition du Conseil quant à la diversité des sexes est conforme au prescrit de l'article 7 :86 du CSA. Le Conseil d'Administration compte actuellement 13 membres, dont sept hommes et six femmes.

8.7 Représentation de Solvac au sein des Conseils d'Administration de Solvay et de Syensqo

Depuis la scission du Groupe Solvay, Solvac est représentée par trois Administrateurs au sein de chacun des Conseils d'Administration des deux nouvelles sociétés. Leurs candidatures sont soumises par Solvac aux Comités de Nomination et de Rémunération de Solvay ou de Syensqo, dont les Conseils d'Administration respectifs décident par la suite de les présenter à leur Assemblée Générale.

Les trois Administrateurs représentant Solvac au sein du Conseil d'Administration de Solvay, et siégeant comme Administrateurs non indépendants, sont :



Aude Thibaut de Maisières

Belge – Née en 1975

Vice-Présidente du Conseil d'Administration de Solvay S.A. (Membre depuis 2020), Présidente du Comité ESG, Membre du Comité de Nomination et de Rémunération

Échéance du mandat : 2028

Diplômes : MA - Université de Paris IV-La Sorbonne ; MSc - The London School of Economics and Political Sciences, MBA - Columbia Business School

Activités en dehors de Solvay : Administratrice de Paradigm Capital Value Fund SICAV ; CEO de Sonic Womb Productions Limited



Melchior de Vogüé

Franco-brésilien – Né en 1962

Membre du Conseil d'Administration de Solvay S.A. (depuis 2023), Membre du Comité d'Audit et du Finance Committee

Échéance du mandat : 2027

Diplômes : Hautes Etudes Commerciales (HEC) Paris ; Maîtrise en Sciences de Gestion de l'université Paris-IX Dauphine ; Société Française des Analystes Financiers (SFAF)

Mandat Solvay : Administrateur indépendant depuis 2022

Activités en dehors de Solvay : Administrateur de Solvay S.A. ; Directeur Financier et Membre du Comité de Direction d'Etex Group ; Administrateur indépendant du Centre Médical de Bligny (France)



Thierry Bonnefous

Français - Né en 1979

Membre du Conseil d'Administration de Solvay S.A. (depuis 2023), Membre du Comité ESG

Échéance du mandat : 2027

Diplômes : Master en "Engineering, Science and Technology" de l'Ecole Polytechnique - Paris (France) ; Master en "Project, Innovation and Design Management" de l'Ecole Polytechnique, Ecole des Mines et Ecole des Ponts - ParisTech (France)

Activités en dehors de Solvay : Digital Train Program Director chez Alstom

Les trois Administrateurs représentant Solvac au sein du Conseil d'Administration de Syensqo, et siégeant comme Administrateurs non indépendants, sont :



Françoise de Viron

Belge – Née en 1955

Vice-Présidente du Conseil d'Administration de Syensqo S.A. (depuis décembre 2023) ; Présidente du Comité ESG, Membre du Comité de Nomination et de Rémunération

Échéance du mandat : 2027

Diplômes : Master en Sciences Physiques – PhD in Sciences – Master in Sociology - UCLouvain

Mandat Solvay : Administrateur de 2013 à 2023

Activités en dehors de Syensqo : Professeur Emérite & Professeur Invitée UCLouvain – Executive Education in Innovation Management (Louvain School of Management)



Edouard Janssen

Belge – Né en 1978

Membre du Conseil d'Administration de Syensqo S.A. (depuis décembre 2023) ; Membre du Comité d'Audit et du Finance Committee

Échéance du mandat : 2027

Diplômes : Ingénieur de Gestion – Solvay Brussels School (ULB : 2000), MBA – INSEAD (2009 ; France et Singapour)

Mandat Solvay : Administrateur de 2021 à 2023

Activités en dehors de Syensqo : Directeur Financier et Membre du Comité de Direction de D'Ieteren Group ; Membre du Conseil d'Administration et Président du Comité d'Audit de Belron ; Membre du Conseil d'Administration de l'Union Financière Boël ; Vice-Chair de l'Advisory Board de la Solvay Brussels School (ULB) ; Membre de l'Advisory Board du Insead Hoffmann Global Institute for Business and Society



Dr. Mary Meaney

Franco-Américaine – Née en 1972

Membre du Conseil d'Administration de Syensqo S.A. (depuis décembre 2023), Membre du Comité ESG

Échéance du mandat : 2027

Diplômes : Public and International Affairs – Princeton University, PhD in Politics – University of Oxford

Activités en dehors de Syensqo : Membre du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit de GBL ; Membre du Conseil d'Administration de sociétés technologiques (dont Beamery et V-Nova) ; Member of the Board of Directors and of the Finance Committee of Imperial College London ; Member of Imperial College Business School ; Présidente et Fondatrice de Solidarité Ukraine - Saint Omer, France

8.8 Gestion journalière et opérationnelle

Compte tenu de la simplicité de sa structure de fonctionnement et du fait que Solvac a comme seuls actifs ses participations dans Solvac et Syensqo, il n'y a pas de Comité de Direction ni de dirigeant autre que le Directeur et Secrétaire Général.

C'est ainsi que la Direction de Solvac et son Secrétariat Général ont été confiés à la Srl D&Co, représentée par M. Michel Defourny. Cette dernière est en charge de la gestion journalière et opérationnelle de Solvac ainsi que de la supervision du Service Actionnaires.

remboursement pour les Administrateurs résidant à l'étranger des frais de déplacement nécessaires à leur présence aux réunions du Conseil.

Une rémunération sous forme d'actions pour les Administrateurs non exécutifs comme recommandé au principe 7.6 du Code 2020, serait inappropriée compte tenu du profil de la Société ayant comme seuls actifs ses participations dans Solvac et dans Syensqo, et de la composition du Conseil d'Administration de Solvac. Il est dès lors dérogé à ce principe du Code 2020.

La Société souscrit par ailleurs une police d'assurance usuelle D&O pour couvrir le mandat exercé par les membres du Conseil d'Administration et par le Directeur.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2022 a approuvé la résolution d'octroyer une rémunération aux membres du Comité d'Audit et du Comité de Nominations :

8.9 Rapport de Rémunération

8.9.1 Principes

La rémunération des Administrateurs de la Société se limite à l'octroi de jetons de présence.

Conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale Ordinaire de Solvac du 10 mai 2022, les mandats d'Administrateurs sont rémunérés par des jetons de présence de 2.500 € brut par séance, pour chaque Administrateur et de 5.000 € brut par séance pour le Président du Conseil.

Le mandat d'Administrateur ne comprend aucune autre forme de rémunération ou avantage sauf le

- 1.000 € brut par séance par membre du Comité d'Audit et 2.000 € brut par séance pour le Président de ce Comité
- 750 € brut par séance par membre du Comité de Nominations et 1.500 € brut par séance pour le Président de ce Comité
- L'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2025 a entre autres approuvé la résolution d'octroyer une rémunération aux membres du Comité de Pilotage de 750 € brut par séance

Noms	Pour la fonction dans le Conseil d'Administration		Pour la fonction dans le Comité d'Audit*		Pour la fonction dans le Comité de Nomination*		Pour la fonction dans le Comité de Pilotage**		Montant total brut en €
	Nombre de Présences	Jetons perçus (€)	Nombre de Présences	Jetons perçus (€)	Nombre de Présences	Jetons perçus (€)	Nombre de Présences	Jetons perçus (€)	
Jean-Marie Solvac - Président	13	65.000	-	-	5	7.500	-	-	72.500
Patrick Solvac	13	32.500	-	-	-	-	-	-	32.500
Jean-Patrick Mondron	11	27.500	-	-	5	3.750	-	-	31.250
Marc-Eric Janssen de la Boëssière-Thiennes	6	15.000	-	-	-	-	-	-	15.000
Vincent de Dorlodot	13	32.500	-	-	-	-	-	-	32.500
Laure le Hardy de Beaulieu	13	32.500	4	4.000	-	-	-	-	36.500
Savina de Limon Triest	13	32.500	-	-	-	-	6	4.500	37.000
Marion De Decker - Semet	12	30.000	-	-	-	-	-	-	30.000
Mélie de Pimodan	12	30.000	-	-	-	-	-	-	30.000
Olivia Rolin	13	32.500	-	-	5	3.750	-	-	36.250
Valentine Delwart	13	32.500	-	-	4	3.000	5	3.750	39.250
Melchior de Vogüé	13	32.500	4	8.000	-	-	-	-	40.500
Gaëtan Vercruysse	13	32.500	4	4.000	-	-	6	4.500	41.000
Tanguy du Monceau de Bergendal	7	17.500	-	-	-	-	-	-	17.500
Total									491.750

* A partir du 10 mai 2022 - ** A partir du 13 mai 2025

- Le Président de ce Comité perçoit une rémunération annuelle brute de 135.000 € HTVA pour l'équivalent d'un mi-temps. Le Président du Conseil d'Administration de Solvac ainsi que le Directeur ne perçoivent aucune rémunération pour leur participation aux réunions.

8.9.2 Rémunération des Administrateurs

Le tableau en page 46 reprend les jetons de présence octroyés aux Administrateurs en 2025.

8.9.3 Rémunération du Directeur

La société Srl D&Co a facturé en 2025 un montant de 194.820,00 € HTVA.

Pour rappel, en septembre 2021, une convention a été conclue avec la Srl D&Co, dont le représentant est M. Michel Defourny, pour sa fonction de Directeur et de Secrétaire Général. Celle-ci prévoit une rémunération fixe forfaitaire correspondant à une prestation à mi-temps. La convention de services est conclue pour une période indéterminée et peut être résiliée moyennant un préavis de trois mois.

Par dérogation au principe 7.9 du Code 2020, le Directeur ne bénéficie pas d'une rémunération variable, ni d'autres avantages ou de plan de pension. Il n'a pas de rémunération en actions, options ou autre droit permettant d'acquérir des actions de la Société. Toutefois, il peut être dérogé à ce qui précède lorsque, à la suite de circonstances exceptionnelles, le Conseil d'Administration décide d'octroyer un bonus au Directeur dans l'objectif de garantir les intérêts et la pérennité à long terme de la Société. Dans un tel cas, le bonus octroyé sera détaillé dans le Rapport de Rémunération soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Ce bonus prend la forme d'un versement unique.

8.9.4 Absence d'autres éléments

Les autres informations visées par l'article 3 :6 §3 du CSA concernant le Rapport de Rémunération ne trouvent pas à s'appliquer. Les principes 7.6 à 7.12 du Code 2020, relatifs à la distribution d'actions comme partie de la rémunération des Administrateurs non exécutifs et à la distribution d'actions aux Directeurs effectifs ne trouvent pas non plus davantage à s'appliquer compte tenu de l'objet de la Société – ayant comme seuls actifs ses participations dans Solvac et dans Syensqo – et de son mode de fonctionnement à cet égard.

Le ratio entre la rémunération la plus haute et la rémunération la plus basse parmi les dirigeants, exprimé sur une base équivalent temps plein, parmi les salariés est de 4,92.

8.10 Systèmes de contrôle interne et description des risques

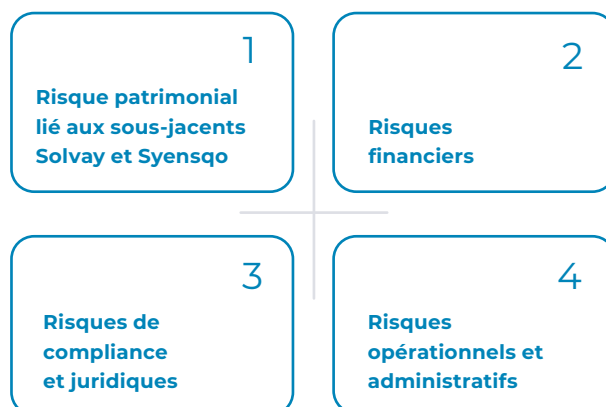
La Société est exposée à différents types de risques pouvant avoir un impact significatif sur son évolution dans le contexte économique actuel.

Un suivi et une gestion efficace de ces risques sont essentiels pour la réalisation des objectifs stratégiques de la Société, notamment la gestion du registre d'environ 14.000 actionnaires nominatifs et du paiement des acomptes de dividende et d'un solde.

Le contrôle interne est effectué par un des membres du Service Actionnaires et par le Directeur. L'audit des comptes financiers est assuré par le Commissaire. L'ensemble de ces processus est supervisé par le Directeur.

8.10.1 Description des principaux risques

Solvac a établi un processus pragmatique et dynamique pour identifier et gérer ces risques. Nous les avons regroupés en quatre grandes catégories :



Risque patrimonial lié aux sous-jacents Solvac et Syensqo

Ce risque résulte de la dépendance de Solvac par rapport à ses deux seules participations dans Solvac et dans Syensqo.

Ils se décomposent en :

- 1.1 Risque de concentration : ce risque résulte de la dépendance de Solvac de ses investissements, à savoir sa participation dans Solvac et dans Syensqo. Cette dépendance existe en particulier par rapport aux dividendes distribués par ses deux participations.
- 1.2 Risque de valorisation comptable excessive des participations : en BGAap, les participations sont

comptabilisées à la valeur historique et les valeurs de marché sur base des cours de bourse peuvent descendre sous cette valorisation historique. Une telle situation constitue un indice de perte de valeur qui doit être pris en compte par le Conseil d'Administration.

- 1.3 Risque de faillite de Solvay et/ou de Syensqo : ces sociétés pourraient se révéler incapable de faire face à leurs obligations financières.
- 1.4 Risque de changement inopiné de politique de dividende de Solvay et/ou de Syensqo : ce risque aura un impact sur sa propre politique de distribution de dividendes à ses actionnaires.
- 1.5 Risque de réputation rejaillissant sur Solvac et ses actionnaires : ce risque lié aux activités de Solvay et de Syensqo est décrit en détail dans le rapport annuel respectif de ces deux sociétés

SOLVAY: <https://www.solvay.com/en/investors/financial-reporting/annual-reports>

SYENSQO: <https://www.syensqo.com/en/investors/annual-reports>

Solvay et Syensqo sont des opérateurs industriels dans le domaine de la chimie. Leurs activités représentent un certain nombre de risques, notamment environnementaux, dont la matérialisation peut avoir un impact sur la réputation de ces sociétés et par cascade, de Solvac.

- 1.6 Risque de perte de l'Affectio Societatis parmi les actionnaires de Solvac : ce risque consiste en ce que l'adhésion des actionnaires aux projets industriels de Solvay et de Syensqo se réduise à un point tel qu'il affecte la stabilité et la base actionnariale de Solvac.

Risques financiers

- 2.1 Faible liquidité du titre Solvac: ce risque résulte de la grande stabilité et de l'actionnariat historique de la Société et du statut nominatif des titres.
- 2.2 Risque de refinancement de l'endettement « structurel » : ce risque résulte d'une incapacité de la Société à rencontrer ses engagements financiers aux échéances des différentes tranches de son engagement à long terme. Cet endettement a été contracté au cours du temps en trois tranches de 50 millions EUR chacune pour financer l'achat de titres Solvay (et Syensqo). La conséquence ultime d'une incapacité de refinancement est la nécessité de trouver des moyens alternatifs de financement. Ce risque est extrêmement faible compte tenu à la fois du montant limité de cet endettement, des

dividendes perçus de Solvay et de Syensqo, et de la possibilité de vendre une partie des titres du portefeuille pour rembourser l'endettement qui arriverait à échéance.

- 2.3 Risque de manque de financement à court terme : ce risque résulte d'une incapacité de Solvac d'obtenir des financements à court terme au moyen de lignes de crédits bancaires destinées à financer les écarts de trésorerie entre les dividendes perçus de Solvay et de Syensqo et les dividendes payés par Solvac.
- 2.4 Risque de contrepartie pour les placements de trésorerie : ces risques de crédit résultent des contreparties bancaires auprès desquelles les excédents bancaires de Solvac sont déposés.

Risque de « compliance » et juridiques

- 3.1 Risque de mauvaise application de la politique d'agrément : ce risque résulte d'une application non cohérente ou discriminatoire dans le temps de la politique d'agrément et qui ouvrirait un recours potentiel par des tiers.
- 3.2 Risque d'abus de marché : ce risque financier et de réputation résulte du non-respect des réglementations MAR (Market Abuse Regulation) et de la réglementation et de la gestion de l'information privilégiée.
- 3.3 Risque de perte de la confidentialité des données : ce risque résulte d'un dysfonctionnement au niveau des procédures de gestion de l'information ou des systèmes informatiques de Solvac.
- 3.4 Responsabilité des Administrateurs et du Directeur : ce risque résulte de la Gouvernance de la Société et de ses procédures internes, notamment de signatures relatives à l'engagement de la Société vis-à-vis de tiers qui ne seraient pas respectées en raison d'une erreur ou d'une fraude.
- 3.5 Information financière et risque fiscal: le risque financier résulte d'un risque d'erreur dans les comptes et la communication de ceux-ci; le risque fiscal provient d'un risque de litige avec l'administration fiscale portant sur la déclaration d'impôts de Solvac. Il est également lié au développement des réglementations et lois qui peuvent résulter de l'incertitude et des difficultés d'interprétation. Le risque fiscal est limité dans la mesure où les revenus de Solvac sont soumis au régime des RDT (Revenus Définitivement Taxés).

Risques opérationnels et administratifs

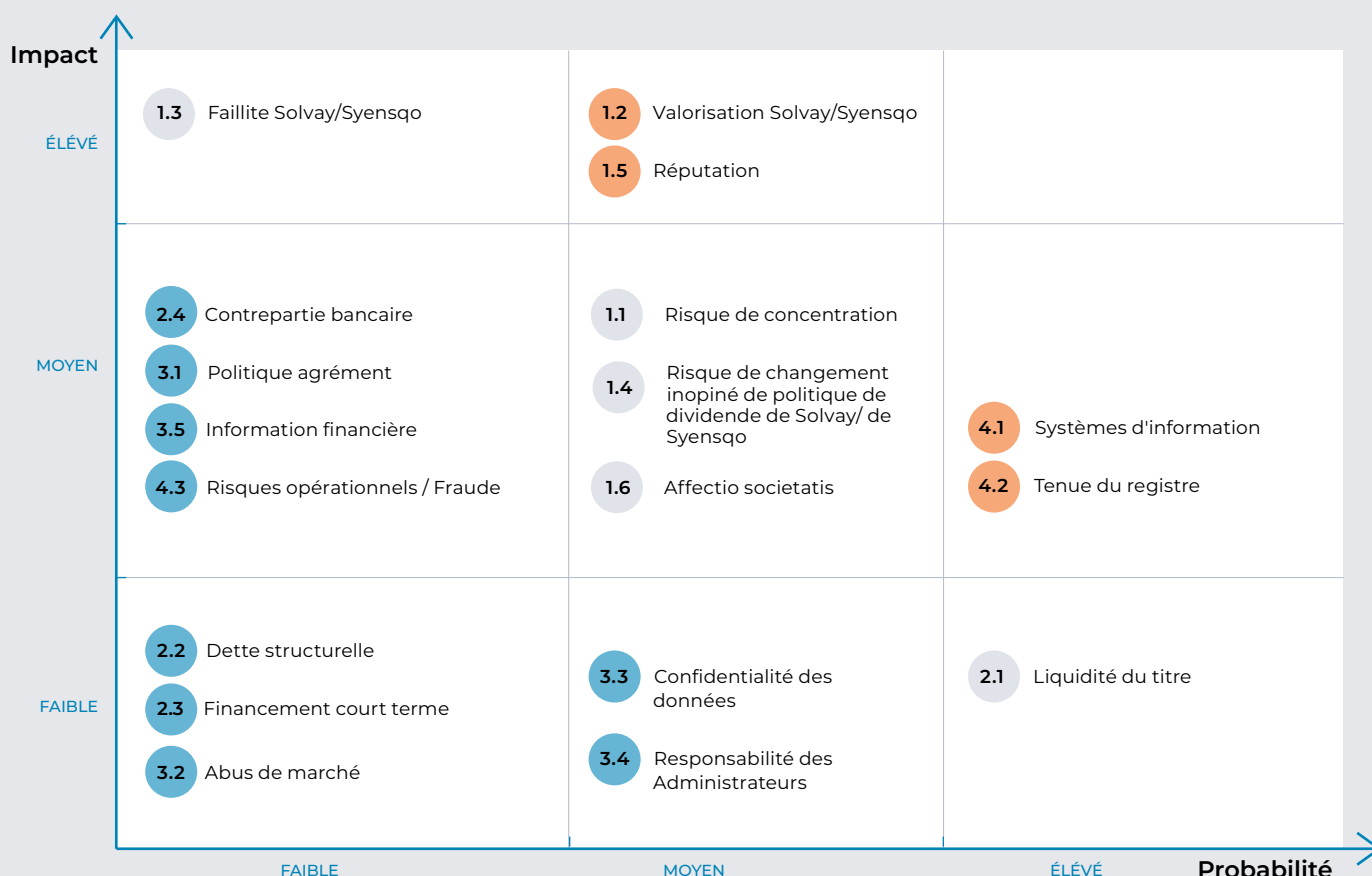
- 4.1 Systèmes d'information : ce risque résulte du

dysfonctionnement de la gestion informatique du registre des actionnaires qui proviendrait d'erreurs de traitement des données et/ou d'erreurs d'alimentation de ces systèmes à l'intérieur ou à l'extérieur de la Société.

- 4.2 Risque de dépendance de tiers pour la tenue du registre des actionnaires : ce risque résulte du fait que la tenue du registre des actionnaires a été confiée à un tiers.

- 4.3 Risques opérationnels et risques de fraude : ce risque résulte d'une erreur ou une fraude débouchant sur le non-respect des procédures de fonctionnement avec un impact potentiel sur le registre des actionnaires ou sur la situation financière de la Société. La taille restreinte de l'équipe de Solvac présente un risque spécifique lié à la concentration des responsabilités et la capacité de leur représentation. L'impact de ce risque de fraude porte essentiellement sur le risque d'un engagement non fondé de la Société.

8.10.2 La cartographie ci-dessous segmente les risques identifiés en fonction de trois niveaux d'impacts sur la Société et trois niveaux de probabilité.



DEGRÉ DE CRITICITÉ DU RISQUE COMPTE-TENU DU COUPLE "PROBABILITÉ / IMPACT"

8.10.3 Les principales mesures de prévention et de mitigation par risque identifié sont énumérées ci-dessous :

DENOMINATION ET DESCRIPTION DU RISQUE

MESURES DE PREVENTION et DE MITIGATION

1. RISQUE PATRIMONIAL DE SOLVAC LIE AUX SOUS-JACENTS SOLVAY ET SYENSQO

1.1 Risque de concentration	Ce risque résulte de la dépendance de Solvac à ses investissements. Les seuls investissements de Solvac étant ses participations dans Solvay et dans Syensqo, Solvac se tient informé des activités de ses participations au travers de ses représentants au Conseil d'Administration de ses participations.
1.2 Risque de valorisation comptable excessive de la participation	La valeur comptable de la participation est comparée au cours de bourse et aux valeurs cibles des principaux analystes du secteur, pour Solvay et pour Syensqo. Le Comité d'Audit discute les éventuels indices de perte de valeur et les partage avec le Conseil d'Administration. Le Conseil a une connaissance approfondie des activités des deux participations et entretient un dialogue régulier avec leur management. La procédure de valorisation est auditée par l'Auditeur Externe (deux fois par an).
1.3 Risque de faillite de Solvay et de Syensqo	Le suivi d'une discipline financière prudente par les deux participations et leur notation « investment grade » par les agences de rating (S&P pour Solvay et Moody's et S&P pour Syensqo) sont des éléments importants pour Solvac et sont communiqués à Solvay et Syensqo.
1.4 Risque de changement inopiné de politique de dividende de Solvay/de Syensqo	La politique de Solvay et de Syensqo est claire et publique. Il y a un dialogue régulier entre Solvac et ses représentants auprès des Conseils d'Administration de Solvay et de Syensqo.
1.5 Risque de réputation rejaillissant sur Solvac et ses actionnaires	Les situations liées à la réputation de Solvay et de Syensqo avec un impact sur Solvac font l'objet d'un dialogue ad hoc avec Solvay et avec Syensqo, dans le respect de la gouvernance des sociétés et d'une communication transparente des faits significatifs.
1.6 Risque de perte de l'Affectio Societatis parmi les actionnaires de Solvac	La gouvernance de Solvac et le positionnement de Solvac vis-à-vis de Solvay et de Syensqo font l'objet d'une attention particulière du Président et des membres du Conseil, tout comme la communication vers les actionnaires.

DENOMINATION ET DESCRIPTION DU RISQUE

MESURES DE PREVENTION et DE MITIGATION

2. RISQUES FINANCIERS DE SOLVAC

2.1 Faible liquidité du titre Solvac (les titres sont 100% nominatifs)	Solvac a un contrat d'animation de marché avec KBC Securities.
2.2 Risque de refinancement de l'endettement « structurel »	L'endettement structurel de Solvac est réparti en différentes tranches d'une durée à l'origine de sept à huit ans et portant un taux fixe. Solvac évalue en permanence les conditions de marché et renouvelle son financement en général bien avant l'échéance.

DENOMINATION ET DESCRIPTION DU RISQUE

MESURES DE PREVENTION et DE MITIGATION

2. RISQUES FINANCIERS DE SOLVAC

2.3 Risque de manque de financement à court terme	Solvac a adapté en 2025 la temporalité du paiement de ses dividendes, de manière à ce que ceux-ci ne se fassent plus par anticipation de rentrées futures en provenance de Solvay et de Syensqo mais après avoir reçu les dividendes de ses participations. Solvac a en outre mis en place une ligne de financement à court terme confirmée pour faire face à d'éventuels besoins de trésorerie.
2.4 Risque de contrepartie pour les placements de trésorerie	Solvac ne fait pas de placements dans des instruments financiers. Solvac effectue ses placements dans des banques de rating minimum A.

DENOMINATION ET DESCRIPTION DU RISQUE

MESURES DE PREVENTION et DE MITIGATION

3. RISQUE DE « COMPLIANCE » ET JURIDIQUE

3.1 Risque de mauvaise application de la politique d'agrément	Chaque demande d'agrément est examinée, de manière approfondie, par les services de Solvac ; si jugé utile, il est fait appel à un juriste externe. Un monitoring des agréments octroyés cinq ans auparavant est organisé chaque année pour obtenir la confirmation des demandeurs que les conditions d'octroi de ces agréments sont toujours remplies.
3.2 Risque d'abus de marché	Solvac dispose d'un Dealing Code et d'un Guide aux Administrateurs dont le contenu est régulièrement rappelé à l'attention des Membres du Conseil et du Directeur. Chaque Membre du Conseil d'Administration et le Directeur ont signé les documents du Market Abuse Regulations (MAR).
3.3 Risque de perte de la confidentialité des données	En fonction de leur nature, les données sont stockées soit dans des applications spécifiques, soit sur des zones de serveurs situées à l'intérieur du Firewall de Solvay mais dédiés uniquement à Solvac. L'accès à ces zones est limité à un nombre de personnes dont la liste est actualisée et communiquée régulièrement à Solvac. Le fait d'être à l'intérieur du Firewall de Solvay permet à Solvac de bénéficier de standards de sécurité élevés.
3.4 Responsabilité des Administrateurs et du Directeur	Le tableau des pouvoirs et signatures, basé sur la Charte de Gouvernance et le Règlement d'Ordre Intérieur est approuvé par le Conseil d'Administration de Solvac.
3.5 Information financière et risque fiscal	Solvac dispose de procédures approuvées, contrôlées et auditées : les comptes statutaires sont contrôlés par un expert-comptable et audités par le Commissaire aux comptes ; les résultats de clôture sont présentés au et revus par le Comité d'Audit. Ils sont ensuite présentés au Conseil pour approbation. Un travail de veille est effectué en matière fiscale avec l'appui de conseils externes.

4. RISQUES OPERATIONNELS ET ADMINISTRATIFS

4.1 Systèmes d'information	Les systèmes d'informations sont opérés avec l'appui des services de Solvay et Syensqo, en ce compris les aspects de cybersécurité et de gestion des accès.
4.2 Risque de dépendance de tiers pour la tenue du registre des actionnaires	Le registre des actionnaires est tenu par Euroclear, professionnel reconnu dans ce type d'activité. Solvac en détient une copie mise à jour quotidiennement.
4.3 Risques opérationnels et Risques de fraude	Solvac dispose et applique des procédures adéquates pour gérer le registre des actionnaires et pour générer les paiements vers des tiers : dividendes, précompte mobiliers, paiement fournisseurs, etc. Les tâches d'initiation et d'approbation des paiements sont séparées.

8.11 Audit externe

Le contrôle de la situation financière de Solvac, de ses états financiers et de leur conformité avec le CSA et les statuts, est confié à un Commissaire désigné par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 13 mai 2025 a renouvelé le mandat de la société EY Réviseurs d'Entreprise SRL comme Commissaire de Solvac, pour une durée de trois ans. Pour l'exercice de ce mandat, EY Reviseurs d'Entreprises SRL est représentée par Mme Marie- Laure Moreau.

Le mandat de la société EY Réviseurs d'Entreprise SRL se terminera après l'Assemblée Générale Ordinaire de mai 2028.

Les honoraires dus au Commissaire au titre de l'exercice 2025 pour les comptes annuels se présentent comme suit :

- Emoluments annuels comprenant l'audit des comptes statutaires : 25.000 € HTVA
- Emoluments annuels concernant d'autres missions d'attestation : 5.000 € HTVA
- Autres missions extérieures à la mission révisoriale : 10.985 € HTVA

8.12 Informations complémentaires requises par l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007

Les éléments suivants auraient une incidence en cas de lancement d'une offre publique d'acquisition sur Solvac :

8.12.1 Restrictions statutaires au transfert des actions Solvac

Conformément à l'article 7 des statuts, les actions Solvac peuvent être détenues librement par des personnes physiques. Ces actions peuvent être détenues également par des personnes morales ou par des personnes assimilées à des personnes morales (à savoir, les « nominees », les « trustees », les fondations, les fonds communs de placement et clubs d'investissement, quelle qu'en soit la forme juridique, ainsi que toutes autres associations ou entités, dotées ou non de la personnalité juridique et ne répondant pas à la notion de personnes physiques « stricto sensu » agissant pour compte propre et comme propriétaires réels) que si celles-ci ont été préalablement agréées par le Conseil d'Administration aux conditions précisées par l'article 8 des statuts et par la politique d'agrément arrêtée par le Conseil d'Administration, telle que détaillée dans la Note du 1er octobre 2015 disponible sur le site internet de Solvac.

En résumé, le Conseil d'Administration de Solvac peut accorder l'agrément aux entités appartenant à l'une des catégories ci-après, pour autant qu'elles répondent à un certain nombre de conditions indiquées dans ladite Note :

- les établissements de crédit, sociétés de bourse et autres intermédiaires établis dans l'Union

Européenne et autorisés à exécuter directement des ordres sur un marché réglementé, soit en vue de favoriser la liquidité de l'action (à hauteur d'un maximum de 100.000 titres par entité), soit dans le cadre d'une prise ferme ou autre opération de placement d'actions nouvelles émises par la Société (pour autant que ces actions soient transférées à des personnes physiques ou entités agréées dans un délai de trois mois), étant entendu que l'intermédiaire financier concerné ne peut exercer le droit de vote lié aux actions Solvac qu'il détient.

- certaines structures couramment utilisées par des personnes physiques pour la gestion de leur patrimoine, à savoir 1) les sociétés de droit commun, devenues sociétés simples, ou autres entités dépourvues de personnalité juridique, 2) les trusts, 3) les fondations et 4) les sociétés patrimoniales privées, pour autant qu'elles satisfassent à un certain nombre de conditions et de critères détaillés dans la Note du 1er octobre 2015, dont les principaux sont les suivants :

(a) l'entité doit être constituée selon le droit d'un des Etats membres de l'UE ou de l'OCDE et avoir son siège effectif dans l'un de ces Etats, (b) ses associés ou bénéficiaires effectifs doivent être des personnes physiques agissant en nom et pour compte propre dont l'identité doit être communiquée à Solvac et dont le nombre ne peut être supérieur à 15 (sans tenir compte des copropriétaires et héritiers qui ne sont comptés que pour une seule personne), (c) l'activité principale de l'entité doit consister en la gestion d'un patrimoine composé de valeurs mobilières et le cas échéant de biens immeubles, (d) les actions Solvac et, le cas échéant, les actions Solvay et Syensqo doivent constituer une partie importante de son patrimoine (ce critère étant en tout cas réputé satisfait si la valeur de marché des actions représente 20 % ou plus de la valeur du patrimoine ou atteint au moins 2.500.000 EUR) ou, à défaut, l'entité doit s'engager à conserver les actions Solvac pendant au moins 24 mois à compter de leur acquisition et (e) l'entité ne peut détenir plus de 7,5 % du nombre total d'actions émises par Solvac.

L'entité agréée doit satisfaire de manière continue aux critères et conditions d'agrément définis par le Conseil d'Administration qui peut, à cet effet, procéder à toutes investigations utiles. A défaut de répondre aux conditions d'agrément ou de fournir les renseignements demandés, les droits de vote liés aux actions détenues par une entité agréée sont suspendus. Par ailleurs, le pouvoir du Conseil d'Administration d'agréer des personnes morales ou assimilées est suspendu dès que, et aussi longtemps que, le nombre total des actions détenues par des entités agréées dépasse 20 % du nombre total d'actions émises par Solvac (pour le calcul de cette limite de 20 %, les actions détenues par les intermédiaires financiers agréés ne sont pas prises en considération).

La clause d'agrément statutaire est opposable en cas d'offre publique d'acquisition conformément à l'article 7:80 du CSA. En effet, le Conseil d'Administration accorde ou refuse l'agrément sur la base de critères objectifs prédéfinis et applique les règles de manière constante et non-discriminatoire. La politique d'agrément a été communiquée par le Conseil d'Administration à la FSMA.

8.12.2 Pouvoirs du Conseil d'Administration en matière de rachat d'actions propres et d'augmentation de capital

- le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 mai 2019 à acquérir des actions propres pendant une période de cinq ans, soit jusqu'au 14 mai 2024, à concurrence de maximum 3 millions d'actions, à un prix unitaire compris entre 20 EUR et 250 EUR
- l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2024 a renouvelé l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acquérir des actions propres afin d'éviter un dommage grave et imminent (au sens de l'article 7:215, §1 alinéa 4 du CSA) pour une période de trois ans à dater de la publication au Moniteur belge de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Ces habilitations sont reprises à l'article 11 actuel des statuts. Le renouvellement de la première autorisation pour une nouvelle période de cinq ans a été approuvé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2024.

En 2025, Solvac n'a pas procédé à des opérations de rachat d'actions propres.

Le Conseil d'Administration bénéficie également d'une habilitation statutaire, lui permettant d'augmenter le capital à concurrence d'un montant maximum de 45.000.000 EUR, hors prime d'émission. Cette habilitation est reprise à l'article 10, § 2 des statuts. Elle ne pourrait toutefois pas être utilisée en cas d'offre publique d'acquisition sur Solvac comme prévu à l'article 7:202 du CSA. Le renouvellement de cette habilitation pour une période de cinq ans a été approuvé lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 mai 2024.

Responsabilité sociétale et valeur durable

Solvac inscrit son action dans une vision durable fondée sur la responsabilité, la transparence et la création de valeur à long terme. En tant qu'actionnaire de référence de Solvay et de Syensqo, Solvac veille à ce que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance soient pleinement intégrés dans leurs orientations stratégiques et leurs pratiques opérationnelles.

Grâce à une gouvernance exigeante et à un dialogue régulier avec les organes décisionnels des deux groupes, Solvac soutient la mise en œuvre d'initiatives

responsables, qu'il s'agisse d'innovation durable, de performance environnementale ou de qualité du dialogue avec les parties prenantes. Au sein de sa propre organisation, Solvac promeut également la collaboration, l'inclusion et le développement des compétences, contribuant ainsi à un cadre de fonctionnement cohérent avec les valeurs qu'elle défend.

Par cette approche, Solvac entend accompagner ses entreprises de participation dans la création d'une valeur durable et contribuer de manière constructive à un écosystème industriel responsable et résilient au bénéfice de l'ensemble de ses parties prenantes.



FONDS
ERNEST
SOLVAY

1. Le Fonds Ernest Solvay: un pilier historique de l'engagement sociétal

Le **Fonds Ernest Solvay**, créé par les familles fondatrices et géré par la **Fondation Roi Baudouin**, constitue l'un des instruments majeurs de l'engagement sociétal lié à Solvay. À travers ce fonds, des initiatives d'intérêt général sont soutenues en Belgique et dans les pays où Solvay est présent, dans la droite ligne des valeurs humanistes d'Ernest Solvay et de son attachement à l'éducation, à la science et au progrès collectif.

Le Fonds concentre ses actions autour de trois axes alignés avec la politique de responsabilité sociétale du groupe:

- **STEM Education** : promouvoir les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, notamment auprès des jeunes, avec une attention particulière pour la chimie, la physique et les sciences de la terre. Le soutien inclut également l'éducation numérique;



- **Planet Progress**: encourager des projets visant la protection de la biodiversité, la transition énergétique, la gestion de l'eau et d'autres solutions environnementales durables;
- **Better Life** : soutenir le bien être physique, psychologique et financier des communautés situées autour des sites industriels de Solvay, dans une logique de solidarité et de proximité;

Les organisations éligibles sont invitées à soumettre des projets non commerciaux, mis en œuvre dans un rayon de 100 km d'un site industriel de Solvay, contribuant ainsi à un impact local concret.

Au delà de son soutien financier (jusqu'à 10 000 euros par projet), le Fonds Ernest Solvay s'impose comme un outil structurant permettant de perpétuer l'héritage de la famille fondatrice en matière de promotion scientifique, de développement durable et de solidarité sociale.



2. International Solvay Institutes

Les International Solvay Institutes (ISI) constituent l'une des institutions scientifiques les plus prestigieuses au monde. Fondées par Ernest Solvay au début du XX^e siècle, elles sont à l'origine des célèbres Conférences Solvay, qui ont marqué l'histoire de la physique et de la chimie.

Origines et création

- Après le premier Conseil Solvay de 1911 consacré à « Radiation et Quanta », Ernest Solvay fonde l'Institut international de Physique en 1912.
- En 1913, il crée l'Institut international de Chimie.
- Les deux instituts fusionnent en 1963, puis deviennent en 1970 les International Solvay Institutes for Physics and Chemistry (association sans but lucratif ULB/VUB + famille Solvay).

Mission

La mission des International Solvay Institutes est de **soutenir et développer la recherche fondamentale** dans:

- la physique,
- la chimie,
- et des domaines connexes.

Objectif: **“Enlarging and deepening the understanding of natural phenomena”**. Les instituts soutiennent une recherche curiosity driven, non commerciale, dans l'esprit même de l'ambition scientifique d'Ernest Solvay.

Leur activité principale: les Solvay Conferences

Les Solvay Conferences, organisées régulièrement depuis 1911, sont l'un des événements scientifiques les plus célèbres au monde.

Elles réunissent, sur invitation, les plus grands scientifiques pour débattre des questions fondamentales en physique et en chimie.

Quelques faits marquants:

- Le premier Conseil Solvay (1911) réunit Einstein, Marie Curie, Poincaré, Lorentz... et marque un tournant dans l'histoire de la physique quantique.
- En 1927, la conférence Solvay sur les électrons et photons rassemble 18 prix Nobel — le débat Bohr-Einstein y atteint son sommet.
- Depuis 2024, les Instituts organisent également des Solvay Conferences in Biology, prolongeant leur influence dans un troisième domaine.

Ancrage institutionnel et gouvernance

Les Instituts sont un organisme indépendant, soutenu conjointement par:

- la famille Solvay (continuellement depuis plus d'un siècle),
- l'Université Libre de Bruxelles (ULB),
- la Vrije Universiteit Brussel (VUB).

Ils constituent aujourd'hui un **symbole d'excellence scientifique belge**.



THE SYENSQO FUND

3. The Syensqo Fund

Le **Syensqo Fund**, pleinement opérationnel depuis 2024 et administré par la **Fondation Roi Baudouin**, constitue l'outil philanthropique central de Syensqo. Il reflète l'ambition du groupe d'amplifier son impact sociétal en soutenant des initiatives alignées avec sa mission: faire progresser l'humanité par la science et l'innovation. La gouvernance du Fonds repose sur un comité de gestion indépendant réunissant des représentants de Syensqo, de la Fondation et d'experts reconnus, garantissant une sélection rigoureuse et transparente des projets soutenus.

Le Syensqo Fund concentre ses interventions autour de **quatre piliers RSE structurants**, qui encadrent l'ensemble de ses initiatives:

- **Protéger la planète** – Soutenir des actions en faveur de la conservation, de la lutte contre le changement climatique et de la transition environnementale, en cohérence avec la feuille de route de durabilité du groupe.
- **Encourager l'innovation** – Appuyer la recherche scientifique en soutenant notamment des programmes d'excellence ainsi que des prix prestigieux tels que l'Ernest Solvay Prize, qui valorisent des avancées scientifiques majeures.
- **Favoriser l'éducation** – Promouvoir les filières STEM et l'accès au savoir, en particulier auprès des jeunes générations, afin de nourrir les talents scientifiques de demain.
- **Renforcer la solidarité** – Apporter un soutien ciblé aux communautés locales et aux employés confrontés à des situations difficiles, dans une logique d'entraide et de cohésion sociale.

À travers ces axes, le Syensqo Fund s'affirme comme un levier structurant pour soutenir des projets à forte valeur ajoutée sociale, éducative et environnementale. Il prolonge ainsi l'héritage humaniste d'Ernest Solvay tout en incarnant l'engagement de Syensqo en faveur d'un avenir responsable et durable.

En s'appuyant sur le Fonds Ernest Solvay, les International Solvay Institutes et le Syensqo Fund, Solvac affirme une vision durable: accompagner, sur la durée, la science, l'innovation et la solidarité pour créer une valeur qui résiste au temps. Ces leviers complémentaires structurent un engagement appelé à se renforcer, afin de soutenir les transitions industrielles et sociétales futures tout en préservant la cohérence et l'exigence de notre gouvernance.

Solvay et Syensqo _

En décembre 2023, Solvay a finalisé la scission de ses activités en deux sociétés indépendantes : Solvay et Syensqo, une opération approuvée massivement par les actionnaires.

Cette opération stratégique répond à une volonté clairement affichée : libérer le potentiel de chaque entreprise, offrir une plus grande lisibilité aux investisseurs et permettre une allocation plus efficace des ressources. En 2025, l'industrie chimique a connu un environnement difficile et les défis auxquels elle a dû faire face n'ont pas permis de générer de la croissance.

En revanche, les deux participations ont proposé à leurs actionnaires la distribution d'un dividende inchangé par rapport à celui de l'année dernière.

Le risque lié aux activités de Solvay et de Syensqo est décrit en détail dans les rapports annuels respectifs de ces deux sociétés.

SOLVAY:

<https://www.solvay.com/en/investors/financial-reporting/annual-reports>

SYENSQO:

<https://www.syensqo.com/en/investors/annual-reports>



Solvay, la chimie essentielle

Solvay est une entreprise pionnière de la chimie, dont l'héritage remonte aux innovations majeures d'Ernest Solvay dans le procédé de fabrication de la soude. Depuis 1863, le Groupe met la science au service de solutions essentielles qui contribuent à purifier l'air et l'eau, préserver les ressources alimentaires, protéger la santé, améliorer le bien-être et soutenir des applications plus durables dans des secteurs tels que la mobilité, la consommation et l'habitat.

Forte de plus de 160 ans d'innovation continue, Solvay a construit un modèle industriel fondé sur la maîtrise technologique, la performance responsable et l'amélioration constante de la chimie essentielle. Cet engagement s'inscrit également dans une culture d'entreprise unique, marquée par la stabilité de son actionnariat familial et la transmission intergénérationnelle des savoir-faire.

En 2025, l'activité de Solvay s'est déroulée dans un contexte économique difficile pour l'industrie chimique, ce qui a eu un impact défavorable sur les volumes vendus et sur les résultats. Toutefois, la génération de cash flow de l'entreprise et sa solidité financière lui ont permis de proposer à ses actionnaires la distribution d'un dividende inchangé par rapport à l'année précédente, en ligne avec la politique de dividende annoncée.

Le management de l'entreprise relève à bras le corps les défis actuels et a confirmé :

"Solvay reste pleinement engagée dans sa stratégie de "chimie essentielle" et dans sa politique claire d'allocation du capital."

Dans l'environnement difficile actuel, les économies de coûts constituent un levier essentiel utilisé par le management pour soutenir la performance. Le programme d'économies a déjà généré plus de €200

millions au cours des deux premières années, en s'appuyant notamment sur la digitalisation et à la simplification du groupe.

Solvay a également consolidé en 2025 son programme de durabilité For Generations, qui structure l'ensemble de sa stratégie autour de deux piliers complémentaires: Planet Progress, dédié à la transition environnementale, et Better Life, orienté vers le progrès social et le bien être des communautés. Ce cadre guide l'ensemble des activités du Groupe et reflète une ambition renouvelée d'avoir un impact positif et durable pour les générations futures.

Planet Progress

Changement climatique

Transition énergétique

Solvay poursuit la sortie progressive du charbon et accélère la substitution des combustibles fossiles par des sources d'énergie renouvelables ou à faible teneur en carbone. En 2025, de nouvelles mesures ont été prises, dont l'intégration de **CO₂ biogénique fourni par Air Products** dans la production de carbonate et bicarbonate de soude à **Dombasle (France)**, permettant une **réduction de 4 000 t de CO₂ par an**. Cette initiative couvre désormais **50 % des besoins en CO₂** du site et est étendue au **site de Rosignano (Italie)**, après un premier déploiement réussi à La Rochelle.

Innovation des procédés

Solvay poursuit la transformation profonde de ses procédés industriels, notamment via le programme e.Solvay, qui permettra de diviser par deux les émissions de CO₂ associées au processus de fabrication du carbonate de soude et de réduire significativement l'usage d'eau, d'énergie, de sel et de calcaire. Cette innovation s'inscrit au cœur du pilier Planet Progress.

Protection de l'environnement et conservation de la nature

Solvay travaille activement à **réduire les pressions négatives de ses activités sur la nature**, conformément

au pilier Planet Progress de son programme For Generations. L'entreprise met en œuvre des actions visant à diminuer ses impacts sur les écosystèmes, à préserver la biodiversité et à renforcer l'intégration de solutions fondées sur la nature dans ses opérations.

Dans cette perspective, Solvay agit sur plusieurs dimensions:

- Améliorer la connaissance environnementale de ses sites, en suivant systématiquement les émissions, la consommation de ressources et les interactions avec l'environnement.
- Collaborer avec les parties prenantes locales pour évaluer ses impacts et renforcer le dialogue environnemental autour des sites industriels.
- Développer des projets de protection et de restauration de la biodiversité, notamment via l'objectif de consacrer 30 % des terres autour de ses sites à des usages compatibles avec la nature d'ici 2030.
- Mettre en œuvre des solutions fondées sur la nature, en s'appuyant sur des expériences locales réussies, comme au site de Paulínia, qui consacre 85 % de ses terrains à des zones naturelles abritant plus de 270 espèces animales.

Promotion de la circularité

En 2025, Solvay renforce de manière décisive sa stratégie de circularité, afin de réduire sa dépendance aux ressources naturelles limitées et de transformer durablement ses modèles de production. La **circularité**, définie comme une approche systémique visant à dissocier la croissance économique de l'utilisation de ressources finies par la mise en place de boucles fermées, représente pour Solvay un enjeu majeur compte tenu de son activité historique fondée sur le sable, le sel et le calcaire.

Pour relever ce défi, le Groupe déploie des solutions innovantes en matière de sourcing circulaire, de valorisation des déchets et de chimie régénérative.

- Matières premières circulaires: conversion des silices hautement dispersible (HDS) en Asie vers du sable recyclé certifié ISCC+; le site de Livourne (Italie) produit de la silice à partir de cendres de balle de riz.
- Boucles fermées & valorisation : 80 % des résidus SOLVAir® collectés chez les clients sont réintégrés en matières premières à Dombasle et Rosignano;



recyclage des terres rares pour sécuriser les chaînes d'électrification.

- Bénéfice d'usage: la silice Zeosil® permet -25 % de résistance au roulement et ~-7 % de carburant, soutenant les objectifs sectoriels, notamment dans l'industrie pneumatique qui vise plus de 40 % de matières circulaires d'ici 2030.

Sustainable Portfolio

Ce quatrième volet de Planet Progress est un élément clé de la stratégie de durabilité de Solvay.

Solvay utilise le **SPM – Sustainable Portfolio Management**, un outil propriétaire et structuré permettant d'évaluer chaque produit selon deux axes:

- son impact (risques environnementaux),
- sa contribution aux solutions durables (aide aux clients à atteindre leurs objectifs environnementaux ou sociaux).

Exemples de produits durables : **Augeo®** (biosourcé), **Rhodianyl®** (100 % pré consommation recyclé), **SOLVAir®** (dépollution + recyclage), **Zeosil®** (efficacité énergétique), Soda **Solvay®** (vitrages performants), oxydes/terres rares (moteurs EV, catalyse).

Better Life

Le pilier Better Life représente la dimension sociale du programme de durabilité For Generations de Solvay. Il vise à améliorer la qualité de vie des collaborateurs et des communautés locales et à garantir une gouvernance éthique exemplaire.

Un engagement structuré autour de trois priorités : sécurité, intégrité et inclusion.

La sécurité sur le lieu de travail

Solvay considère la sécurité comme plus qu'une priorité : c'est une **valeur fondamentale** inscrite dans sa culture.

L'entreprise maintient son ambition de **zéro accident**, soutenue par une culture de prévention renforcée, une responsabilisation des collaborateurs et des programmes continus de formation et de vigilance.

Ce positionnement reflète une volonté d'établir un environnement de travail sain, maîtrisé et respectueux des personnes.

Intégrité et Respect des droits humains

La dimension éthique occupe un rôle central dans le Better Life.

Solvay ancre l'intégrité au cœur de son modèle de gouvernance. Le **Code de Business Integrity** et le dispositif de signalement **Speak Up** incorporent une approche proactive de prévention des comportements non conformes et protègent les droits humains dans l'ensemble de la chaîne de valeur.

Cette démarche vise à garantir une conduite responsable, conforme aux attentes des parties prenantes internes et externes, et à installer durablement une culture d'éthique et de transparence.

Inclusion, équité et bien-être

Solvay poursuit en 2025 des objectifs structurants destinés à renforcer l'équité et l'inclusion :

- Atteindre 30 % de femmes dans les postes de management intermédiaire et supérieur d'ici 2030
- Garantir que 100 % des employés perçoivent un salaire "living wage" d'ici 2026, quel que soit leur pays d'activité.

En parallèle, l'entreprise déploie des initiatives en faveur du bien être (santé, équilibre vie professionnelle/vie privée) et renforce le dialogue social avec les représentants du personnel et les parties prenantes locales.

Le pilier **Better Life** illustre la volonté de Solvay de faire de la dimension humaine un levier essentiel de sa transformation durable. Par ses engagements en matière de sécurité, d'intégrité, de droits humains, d'inclusion et de bien-être, l'entreprise structure une politique sociale ambitieuse, alignée avec les standards internationaux et au service d'un progrès partagé.

Conclusion

Solvay accélère une chimie **décarbonée, circulaire, régénérative et créatrice de valeur**, en alignant réduction d'empreinte, innovation et évolution du portefeuille produits.

SOLVAY

	Fin 2025	Fin 2024	Variation annuelle
CHIFFRE D'AFFAIRES NET SOUS-JACENT	4.262 millions €	4.686 millions €	- 9,0 %
EBIDTA SOUS-JACENT	881 millions €	1.052 millions €	- 16,3 %
BÉNÉFICE NET SOUS-JACENT	306 millions €	445 millions €	- 31,3 %
FREE CASH FLOW	350 millions €	361 millions €	- 3,0 %
ROCE	13,6 %	17,6 %	- 4,0 %
DIVIDENDE DE L'EXERCICE	2,43 € brut par action	2,43 € brut par action	Inchangé



Syensqo, la chimie de spécialité —

Les résultats de 2025 se sont révélés globalement résilients dans un contexte très difficile pour l'industrie chimique. La génération de cash flow de l'entreprise et sa solidité financière lui ont permis de proposer à ses actionnaires la distribution d'un dividende inchangé par rapport à l'année précédente.

Au cours des deux dernières années, Syensqo a également mené à bien la séparation opérationnelle complète d'avec Solvay, y compris les services, les systèmes informatiques et les fonctions de support, dans les délais et sans perturbation des activités.

Composite Materials — un moteur d'innovation

Les **Composite Materials** ont occupé en 2025 une place centrale dans la dynamique du groupe. La GBU

a enregistré une hausse des ventes de 4% en organique par rapport à 2024, portée notamment par la demande dans l'aéronautique civile ainsi que dans les applications spatiales et de défense.

Cette progression confirme l'importance stratégique des composites, qui permettent d'alléger les structures, d'améliorer l'efficacité énergétique et d'accroître la durabilité des équipements. Utilisés dans les avions, les satellites, les moteurs, les lanceurs et des systèmes avancés, ils répondent aux exigences des secteurs où la performance structurelle est déterminante. Leur résistance dans des environnements extrêmes en fait également des matériaux de choix pour les applications orbitales et de sécurité.

En 2025, le segment s'est ainsi imposé comme un moteur de croissance, un vecteur d'innovation et une expression directe de l'esprit d'exploration propre à Syensqo.

Specialty Polymers —

La GBU **Specialty Polymers** évolue dans un environnement contrasté, marqué par des dynamiques de marché différenciées selon les applications. Ses activités couvrent un large portefeuille de polymères à haute performance destinés à des secteurs tels que l'automobile, l'électronique, le médical ou encore les technologies de mobilité électrique, où les exigences en matière de résistance, de durabilité et de performance technique restent élevées.

Pour l'exercice à venir, une légère reprise des volumes est

anticipée, portée principalement par le redressement du marché automobile.



Performance & Care —

Les activités de **Novecare** couvrent un portefeuille étendu de solutions de formulation — tensioactifs, polymères fonctionnels et additifs spécialisés — utilisés dans des domaines variés tels que les produits de soins personnels, les détergents domestiques, l'extraction l'agriculture, les peintures et les applications industrielles. Ces marchés sont caractérisés par une forte sensibilité aux cycles macroéconomiques et par des arbitrages clients accrus en matière de coût et de performance, renforçant la pression sur les volumes et les marges.

Face à ces conditions, le segment poursuit une stratégie d'optimisation de son portefeuille et de renforcement de son efficacité opérationnelle, s'appuyant notamment sur des économies structurelles mises en place à l'échelle du groupe et sur une meilleure sélectivité commerciale pour protéger sa rentabilité. Les efforts de simplification des gammes, d'amélioration de la productivité et d'ajustement des capacités visent à mieux aligner l'activité sur la demande réelle du marché et à soutenir progressivement la compétitivité future du segment dans un environnement encore volatil.

Les activités de **Technology Solutions** couvrent un portefeuille de technologies spécialisées utilisées notamment dans la purification de métaux, l'extraction minière, les additifs de performance

et certaines applications électroniques, des domaines particulièrement sensibles aux cycles macroéconomiques. Dans ce cadre, le segment a intensifié ses efforts d'optimisation opérationnelle et d'ajustement de son portefeuille afin d'atténuer les effets du ralentissement et de maintenir un positionnement solide sur les applications à plus forte valeur ajoutée, dans un environnement qui demeure marqué par une visibilité limitée et une volatilité persistante.

Explorer les technologies de demain

CYCOM®

Les composites de haute performance CYCOM® constituent un levier clé pour l'industrie aéronautique. Ils permettent de concevoir des avions plus légers - et donc plus économes en carburant - tout en répondant à des cadences de production accrues, en optimisant l'efficacité industrielle et en renforçant la durabilité.

CYANEX®

Face à l'augmentation de la demande en métaux stratégiques, les réactifs miniers de spécialité CYANEX® permettent la récupération efficace de ressources clés telles que le nickel, le cobalt, le lithium et les terres rares, notamment à partir de produits en fin de vie comme les batteries de véhicules électriques usagées et les déchets électroniques.





One Planet — La croissance durable

One Planet incarne la feuille de route de Syensqo en matière de durabilité. Articulée autour de quatre priorités - climat, gestion environnementale, portefeuille durable et personnes & communautés - elle contribue à soutenir la création de valeur et la croissance à long terme sur l'ensemble des marchés servis par le groupe.

En 2025, Syensqo a réalisé une performance solide dans le déploiement de One Planet. Le groupe a accéléré le développement de technologies destinées à accompagner ses clients et à soutenir la transition vers des modèles plus efficaces dans l'utilisation des ressources, tout en renforçant la performance et la robustesse de ses opérations.

En 2025, Syensqo a renforcé son positionnement en tant qu'acteur clé des matériaux de spécialité, en poursuivant une stratégie fondée sur l'exploration, l'innovation et la responsabilité. Les initiatives engagées — qu'il s'agisse du recentrage stratégique, du développement de technologies essentielles à la transition énergétique ou des progrès réalisés en matière de durabilité — illustrent une organisation solide et tournée vers l'avenir.

Syensqo confirme ainsi son ambition: mettre la science et l'innovation au service d'un progrès durable, et continuer à créer de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes dans un environnement en profonde évolution.

Le ChemScore 2025 souligne que Syensqo progresse, et l'entreprise est à présent dans le top 10 des entreprises de chimie, démontrant les engagements de la société en matière de responsabilité environnementale, de gestion responsable des produits et de transparence.

Une vision tournée vers l'avenir

Syensqo a pour ambition d'allier innovation, responsabilité et exploration. Cette vision se manifeste de manière concrète au travers:

- du rôle clé joué par les composites dans l'aéronautique, le spatial et la défense, où ils contribuent à alléger les équipements tout en améliorant leurs performances et leur durabilité;
- le développement de nouveaux matériaux circulaires destinés à l'automobile, aux semi-conducteurs et à d'autres industries stratégiques, ainsi que des solutions biosourcées pour les marchés de la beauté et de l'agriculture;
- des avancées dans les technologies de fin de vie, avec des progrès dans le recyclage des emballages alimentaires multicouches en PVDC et des polymères sulfones, ainsi que dans la récupération de minéraux critiques;

- de l'amélioration continue du portefeuille via le programme One Planet, qui accompagne les efforts du groupe pour renforcer la sécurité, la transparence et la responsabilité environnementale;
- du recentrage stratégique et de la consolidation structurelle, illustrés par la cession de l'activité Oil & Gas et la finalisation des Transitional Service Agreements liés à la séparation d'avec Solvay, qui permettent à Syensqo à accélérer son développement futur.



	Fin 2025	Fin 2024	Variation annuelle
CHIFFRE D'AFFAIRES NET SOUS-JACENT	5.762 millions €	6.162 millions €	- 6,5 %
EBIDTA SOUS-JACENT	1.187 millions €	1.385 millions €	- 14,3 %
BÉNÉFICE NET SOUS-JACENT	381 millions €	553 millions €	- 31,0 %
CASH FLOW OPÉRATIONNEL	779 millions €	841 millions €	- 7,5 %
ROCE	6,2 %	7,8 %	- 160 bps
DIVIDENDE DE L' EXERCICE	1,62 € brut par action	1,62 € brut par action	Inchangé

11

Etats financiers _

Solvac

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

ACTIF

FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations incorporelles

Immobilisations corporelles

Terrains et constructions

Installations, machines et outillage

Mobilier et matériel roulant

Location-financement et droits similaires

Autres immobilisations corporelles

Immobilisations en cours et acomptes versés

Immobilisations financières

Entreprises liées

Participations

Créances

Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Participations

Créances

Autres immobilisations financières

Actions et parts

Créances et cautionnements en numéraire

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
6.1	20		
	21/28	2.697.724.842,12	2.697.676.879,76
6.2	21		
6.3	22/27	57.383,58	9.421,22
	22		
	23		
	24		
	25		
	26	8.426,78	9.421,22
	27	48.956,80	
6.4 /			
6.5.1	28	2.697.667.458,54	2.697.667.458,54
6.15	280/1		
	280		
	281		
6.15	282/3	2.697.667.458,54	2.697.667.458,54
	282	2.697.667.458,54	2.697.667.458,54
	283		
	284/8		
	284		
	285/8		

ACTIFS CIRCULANTS

Créances à plus d'un an

Créances commerciales

Autres créances

Stocks et commandes en cours d'exécution

Stocks

Approvisionnements

En-cours de fabrication

Produits finis

Marchandises

Immeubles destinés à la vente

Acomptes versés

Commandes en cours d'exécution

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	29/58	35.244.433,57	35.132.261,23
	29		
	290		
	291		
	3		
	30/36		
	30/31		
	32		
	33		
	34		
	35		
	36		
	37		

Créances à un an au plus		40/41	31.866.476,35	31.877.987,88
Créances commerciales		40		394,70
Autres créances		41	31.866.476,35	31.877.593,18
	6.5.1 /	50/53		
Placements de trésorerie	6.6	50		
Actions propres		51/53		
Autres placements		54/58	3.323.744,23	3.199.910,63
Valeurs disponibles		490/1	54.212,99	54.362,72
Comptes de régularisation	6.6			
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	2.732.969.275,69	2.732.809.140,99

N° 0423898710

C-cap 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
Apport	6.7.1	10/15	2.517.557.139,99	2.516.433.861,72
Capital		10/11	765.608.158,10	765.608.158,10
Capital souscrit		10	192.786.636,00	192.786.636,00
Capital non appelé ⁶		100	192.786.636,00	192.786.636,00
En dehors du capital		101		
Primes d'émission		11	572.821.522,10	572.821.522,10
Autres		1100/10	572.821.522,10	572.821.522,10
Plus-values de réévaluation		1109/19		
Réserves		12		
Réserves indisponibles		13	378.689.282,41	378.689.282,41
Réserve légale		130/1	378.689.282,41	378.689.282,41
Réserves statutairement indisponibles		130	19.278.663,60	19.278.663,60
Acquisition d'actions propres		1311		
Soutien financier		1312		
Autres		1313		
Réserves immunisées		1319	359.410.618,81	359.410.618,81
Réserves disponibles		132		
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	133		
Subsides en capital		14	1.373.259.699,48	1.372.136.421,21
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁷		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		19		
Provisions pour risques et charges		16		
Pensions et obligations similaires		160/5		
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
		162		

Obligations environnementales	6.8	163		
Autres risques et charges		164/5		
Impôts différés		168		

⁶ Montant venant en déduction du capital souscrit.

⁷ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

N° 0423898710

C-cap 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES				
Dettes à plus d'un an	6.9			
Dettes financières		17/49	215.412.135,70	216.375.279,27
Emprunts subordonnés		17	150.000.000,00	100.000.000,00
Emprunts obligataires non subordonnés		170/4	150.000.000,00	100.000.000,00
Dettes de location-financement et dettes assimilées		170		
Etablissements de crédit		171		
Autres emprunts		172		
Dettes commerciales		173	150.000.000,00	100.000.000,00
Fournisseurs		174		
Effets à payer		175		
Acomptes sur commandes		1750		
Autres dettes		1751		
Dettes à un an au plus	6.9			
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		176		
Dettes financières		178/9		
Etablissements de crédit		42/48	64.691.914,39	115.276.354,21
Autres emprunts		42		50.000.000,00
Dettes commerciales		43		13.000.000,00
Fournisseurs		430/8		13.000.000,00
Effets à payer		439		
Acomptes sur commandes		44	146.635,24	172.476,10
Dettes fiscales, salariales et sociales		440/4	146.635,24	172.476,10
Impôts		441		
Rémunérations et charges sociales		46		
Autres dettes		45	92.015,96	62.304,02
Comptes de régularisation	6.9			
TOTAL DU PASSIF				
		450/3	27.407,71	
		454/9	64.608,25	62.304,02
		47/48	64.453.263,19	52.041.574,09
		492/3	720.221,31	1.098.925,06
		10/49	2.732.969.275,69	2.732.809.140,99

N° 0423898710

C-cap 4

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	3.769,62	4.971,06

Chiffre d'affaires	6.10	70		
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	3.769,62	4.971,06
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A		
Coût des ventes et des prestations		60/66A	3.926.081,67	3.057.865,66
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	2.690.769,15	2.093.475,20
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	307.293,96	337.293,76
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	994,44	2.338,87
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	120.000,00	120.967,52
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	807.024,12	503.790,31
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-3.922.312,05	-3.052.894,60

N° 0423898710

C-cap 4

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	132.485.067,48	111.203.232,26
Produits financiers récurrents		75	132.485.067,48	111.203.232,26
Produits des immobilisations financières		750	132.117.411,15	110.913.382,20
Produits des actifs circulants		751	367.656,33	289.850,06
Autres produits financiers	6.11	752/9		
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	3.250.209,61	3.452.202,73
Charges financières récurrentes	6.11	65	3.250.209,61	3.452.202,73
Charges des dettes		650	3.190.545,81	3.440.739,15
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	59.663,80	11.463,58

Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	125.312.545,82	104.698.134,93
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-) 6.13	67/77	325,82	442,60
Impôts		670/3	352,84	442,60
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77	27,02	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	125.312.220,00	104.697.692,33
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	125.312.220,00	104.697.692,33

N° 0423898710

C-cap 5

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	1.497.448.641,21	1.496.325.362,92
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	125.312.220,00	104.697.692,33
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	1.372.136.421,21	1.391.627.670,59
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2		
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)	1.373.259.699,48	1.372.136.421,21
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7	124.188.941,73	124.188.941,71
Rémunération de l'apport		694	124.188.941,73	124.188.941,71
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

N° 0423898710

C-cap 6.2.3

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxx	24.054,80
8022		
8032		

Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8052	24.054,80	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122P	xxxxxxxxxxxxxxx	24.054,80
Mutations de l'exercice				
Actés		8072		
Repris		8082		
Acquis de tiers		8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8102		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8122	24.054,80	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		211		

N° 0423898710

C-cap 6.3.3

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	26.272,23
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8163		
Cessions et désaffectations		8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8193	26.272,23	
Plus-values au terme de l'exercice		8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8213		
Acquises de tiers		8223		
Annulées		8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice		8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	26.272,23
Mutations de l'exercice				
Actés		8273		
Repris		8283		
Acquis de tiers		8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8323	26.272,23	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(24)		

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Plus-values au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	19.888,73
8165		
8175		
8185		
8195	19.888,73	
8255P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
8215		
8225		
8235		
8245		
8255		
8325P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	10.467,51
8275	994,44	
8285		
8295		
8305		
8315		
8325	11.461,95	
(26)	8.426,78	

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
8166	48.956,80	
8176		
8186		
8196	48.956,80	
8256P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
8216		
8226		
8236		
8246		

Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	48.956,80	

N° 0423898710

C-cap 6.4.2

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxx	2.697.667.458,54
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	2.697.667.458,54	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	2.697.667.458,54	

ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Mutations de l'exercice

Additions	
Remboursements	
Réductions de valeur actées	
Réductions de valeur reprises	
Différences de change	(+)/(-)
Autres	(+)/(-)

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES

AU TERME DE L'EXERCICE

283P

xxxxxxxxxxxxxxxx

8582

8592

8602

8612

8622

8632

(283)

8652

N° 0423898710

C-cap 6.5.1

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTRE- PRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux pro- pres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) of (-) (en unités)	
Solvay Société anonyme rue de Ransbeek 310 1120 Bruxelles 12 Belgique 0403.091.220	actions ordinaires	32.621.583	30,81	0,00	31/12/2024	EUR	1.824.303.733,00	227.027.189,00
Syensqo Société anonyme rue de la Fusée 98 1130 Bruxelles 13 Belgique 0798.896.453	actions ordinaires	32.621.583	31,39	0,00	31/12/2024	EUR	7.581.490.997,00	-215.396.727,00

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts – Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements

de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

charges à reporter

Exercice
54.212,99

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice

Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	XXXXXXXXXXXXXX	192.786.636,00
(100)	192.786.636,00	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital

Catégories d'actions

actions ordinaires

Actions nominatives

Actions dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	192.786.636,00	21.375.033
8702	XXXXXXXXXXXXXX	21.375.033
8703	XXXXXXXXXXXXXX	

Capital non libéré

Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

(101)		XXXXXXXXXXXXXX
8712	XXXXXXXXXXXXXX	

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Codes	Exercice
8721	
8722	
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	45.000.000,00

N° 0423898710

C-cap 6.7.1

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT
(Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

N° 0423898710

C-cap 6.7.2

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

Telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

Etablissements de crédit	8843	50.000.000,00
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	50.000.000,00

N° 0423898710

C-cap 6.9

DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières	8922	150.000.000,00
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	150.000.000,00
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

9062	150.000.000,00
------	----------------

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues
Dettes fiscales non échues
Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	27.407,71
450	
9076	
9077	64.608,25

N° 0423898710

C-cap 6.9

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Intérêts crédit à imputer
Autres charges à imputer

Exercice
718.346,31
1.875,00

N° 0423898710

C-cap 6.10

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité
Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration

DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein
Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs
Cotisations patronales d'assurances sociales
Primes patronales pour assurances extralégales
Autres frais de personnel
Pensions de retraite et de survie

Codes	Exercice	Exercice précédent
740		
9086	2	2
9087	2,0	2,3
9088	3.408	4.089
620	222.107,33	242.476,78
621	53.420,82	55.969,06
622	25.040,91	31.031,24
623	6.724,90	7.816,68
624		

Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-)

Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

Reprises

Sur créances commerciales

Actées

Reprises

Provisions pour risques et charges

Constitutions

Utilisations et reprises

Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

Autres

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société

Nombre total à la date de clôture

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais pour la société

Codes	Exercice	Exercice précédent
635		
9110		
9111		
9112		
9113		
9115		
9116		
640		967,52
641/8	120.000,00	120.000,00
9096		
9097		
9098		
617		

RÉSULTATS FINANCIERS**PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES**Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

Autres charges financières

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
754		
6501		
6502		
6510		
6511		

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecart de conversion de devises	655		
Autres			
Frais de banque		59.663,80	11.463,58

N° 0423898710

C-cap 6.12

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

PRODUITS NON RÉCURRENTS

Produits d'exploitation non récurrents

- Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles
- Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels
- Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles
- Autres produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

- Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières
- Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels
- Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières
- Autres produits financiers non récurrents

CHARGES NON RÉCURRENTES

Charges d'exploitation non récurrentes

- Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles
- Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)
- Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles
- Autres charges d'exploitation non récurrentes
- Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)

Charges financières non récurrentes

- Réductions de valeur sur immobilisations financières
- Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels:

Codes	Exercice	Exercice précédent
76		
(76A)		
760		
7620		
7630		
764/8		
(76B)		
761		
7621		
7631		
769		
66	807.024,12	503.790,31
(66A)	807.024,12	503.790,31
660		
6620		
6630		
664/7	807.024,12	503.790,31
6690		
(66B)		
661		

dotations (utilisations)	(+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières		6631		
Autres charges financières non récurrentes		668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	6691		

N° 0423.898.710

C-cap 6.13

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts sur le résultat de l'exercice

Impôts et précomptes dus ou versés	
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	
Suppléments d'impôts estimés	

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés	
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Dépenses non admises	
RDT	

Codes	Exercice
9134	352,84
9135	110.296,90
9136	109.944,06
9137	
9138	
9139	
9140	
	3.025.265,92
	-128.336.489,63

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	
Autres latences actives	
RDT reportés	
Latences passives	
Ventilation des latences passives	

Codes	Exercice
9141	52.831.732,80
9142	
	52.831.732,80
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)	
Par la société	

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel	
Précompte mobilier	

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145		
9146		
9147	178.510,56	149.527,80
9148	32.182.938,55	21.476.914,28

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES
PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS

Dont

- Effets de commerce en circulation endossés par la société
- Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société
- Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

GARANTIES RÉELLES

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs
propres pour sûreté de dettes et engagements de la société

- Hypothèques
 - Valeur comptable des immeubles grevés
 - Montant de l'inscription
 - Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat
- Gages sur fonds de commerce
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement
 - Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat
- Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs
 - La valeur comptable des actifs grevés
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs
 - Le montant des actifs en cause
 - Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie
- Privilège du vendeur
 - La valeur comptable du bien vendu
 - Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
9161	
9162	
9163	
9171	
9172	
9181	202.590.292,88
9182	155.000.000,00
9191	
9192	
9201	
9202	

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

- Participations
- Créances subordonnées
- Autres créances

Créances

- A plus d'un an

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253	2.697.667.458,54	2.697.667.458,54
9263	2.697.667.458,54	2.697.667.458,54
9273		
9283		
9293	31.642.935,51	31.642.935,51
9303		

A un an au plus	9313	31.642.935,51	31.642.935,51
Dettes	9353	1.015,89	3.020,85
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373	1.015,89	3.020,85
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Néant

Exercice

N° 0423898710

C-cap 6.16

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	

Aux administrateurs et gérants

9503

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

9504

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	25.000,00
95061	5.000,00
95062	
95063	10.985,00
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

N° 0423898710

C-cap 6.18.1

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS****La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*** N/A**La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)***

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations) N/A

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation* N/A

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

Le conseil d'administration a établi les règles d'évaluation dans le respect des dispositions de l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations, et compte tenu des caractéristiques propres de la Société.

Ces règles sont établies et les évaluations sont opérées dans une perspective de continuité des activités de la Société.

Les évaluations répondent aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Il est tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement effectif de ces produits est incertain.

Les règles d'évaluation n'ont pas été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent. Toutefois certains éléments ont été ajoutés par mesure de clarté pour le lecteur.

1. Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont pris totalement en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont exposés; l'amortissement des frais d'émission d'emprunts peut être réparti sur la durée de ces emprunts.

2. Immobilisations incorporelles

Lorsque leur durée d'utilisation est limitée dans le temps, les immobilisations incorporelles acquises de tiers font l'objet d'amortissements répartis, par tranches égales, sur leur durée probable d'utilisation.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires répartis sur leur durée de vie estimée; cependant, il peut être fait usage de la faculté de pratiquer des amortissements dégressifs.

4. Immobilisations financières

La participation dans Solvay et dans Syensqo est portée au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite d'éventuelles réductions de valeurs y afférentes.

Par valeur d'acquisition il faut entendre soit le prix d'acquisition (prix d'achat et toutes dépenses directement attribuables à l'acquisition), soit la valeur d'apport.

A la fin de chaque exercice social, une évaluation des participations est effectuée, évaluation qui tient compte à la fois de la situation financière, de la rentabilité et des perspectives de Solvay et de Syensqo et également de leurs valeurs boursières; si la valeur estimée est inférieure à la valeur comptable de la participation et que, de l'avis du conseil d'administration statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, la moins-value ainsi observée a, partiellement ou totalement, un caractère durable, une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value sera enregistrée.

5. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

Les valeurs disponibles sont portées au bilan à leur valeur nominale.

6. Provisions pour risques et charges

À la clôture de l'exercice, il est procédé à un examen des risques dont l'existence pourrait justifier la constitution de nouvelles provisions et/ou la modification des provisions existantes.

7. Dettes

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale et, le cas échéant, les dettes à plus d'un an font l'objet d'une reclassification à court terme en fonction des échéanciers.

8. Conversion en EUR des transactions, actifs et passifs libellés en devises

Il est fait application :

- “ du taux de change historique pour la valorisation des valeurs à revenu variable représentatives d'immobilisations financières ;
- “ du taux de change en vigueur à la fin de l'exercice pour les autres avoirs et les dettes.

Les écarts de conversion qui en résultent sont maintenus au bilan en compte de régularisation lorsqu'ils correspondent à des gains latents ; lorsqu'ils correspondent à des pertes latentes, ils sont comptabilisés en compte de résultats, de même que les différences de change réalisées sur les transactions en devises étrangères.

9. Reconnaissance du produit financier relatif aux dividendes perçus

Conformément au référentiel de droit comptable belge, le produit financier relatif aux dividendes perçus est reconnu au moment de la décision par l'organe compétent.

10. APM : Résultat cash

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	2		2,0
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2		2,0
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1		1,0
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203	1		1,0
Femmes	121	1		1,0
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213	1		1,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	2		2,0
Ouvriers	132			
Autres	133			

PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150		
Nombre d'heures effectivement prestées	151		
Frais pour la société	152		

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur		Codes	Hommes	Codes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés		5801	1	5811	1
Nombre d'heures de formation suivies		5802	2	5812	2

Coût net pour la société	5803	43,88	5813	55,99
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	43,88	58132	55,99
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue				
à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

Rapport du commissaire —

à l'assemblée générale de Solvac SA
pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Annuels de la société Solvac SA (« la Société »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Annuels », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 13 mai 2025, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Annuels durant 4 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Annuels de Solvac SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 2.732.969.276 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 125.312.220.

A notre avis, les Comptes Annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les ISA's approuvées par l'International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture

et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Annuels en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Annuels pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous n'avons pas soulevé de point clé de l'audit dans le cadre de notre audit des comptes annuels de Solvac SA.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Annuels, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Annuels en Belgique.

L'étendue du contrôle légal des Comptes Annuels ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en oeuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations

fournies par l'organe d'administration les concernant;

- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Annuels, et apprécier si ces Comptes Annuels reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion, ainsi que le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Annuels et ce rapport de gestion a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Annuels, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8 du Code des sociétés et des associations, traite tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par le Code des sociétés et des associations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans notre dossier de contrôle.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Annuels visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Annuels.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible sur le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format des états financiers numériques respecte, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format des états financiers numériques de Solvac SA au 31 décembre 2025 repris dans le rapport financier annuel disponible sur le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/stori>) est, dans tous les aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- L'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas connaissance d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations qui devrait être mentionnée dans notre rapport.
- Dans le cadre de l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations, un acompte sur dividende a été distribué au cours de l'exercice, à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Rapport d'examen limité de l'état résumant la situation active et passive, adressé à l'organe d'administration de la société Solvac SA dans le cadre de la distribution d'un acompte sur dividende

Conformément à l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations et aux statuts de Solvac SA (la « Société ») et en notre qualité de commissaire, nous émettons le rapport d'examen limité sur l'état résumant la situation active et passive de la Société arrêté au 30 juin 2025 destiné à l'organe d'administration. Ainsi, notre mission s'inscrit dans le cadre de la distribution d'un acompte sur dividende à concurrence de € 62.094.471.

Nous avons effectué l'examen limité de l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la Société au 30 juin 2025, établi sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique. Responsabilité de l'organe de gestion dans l'établissement de l'état résumant la situation active et passive

L'organe de gestion est responsable de l'établissement de cette situation active et passive au 30 juin 2025 conformément au référentiel comptable applicable en Belgique et du respect des conditions requise par l'article 7:213 alinéa 2 du Code des sociétés et des associations.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur l'état résumant la situation active et passive sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un tel examen limité consiste en des demandes d'informations, principalement auprès du personnel de la société responsable des matières financières et comptables et en la mise en oeuvre de procédures analytiques ainsi que d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA's). En conséquence, un examen limité ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier.

En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur cet état résumant la situation active et passive.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'état résumant la situation active et passive ci-joint de la Société arrêté au 30 juin 2025 avec un total de bilan de € 2.766.882.323 et un résultat de la période en cours de € 97.210.750 et un résultat reporté de € 1.372.136.421, n'a pas été établi, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Restriction de distribution de nos conclusions

Ce rapport a été exclusivement établi conformément à l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations dans le cadre de la distribution d'un acompte sur dividende pour un montant de € 62.094.471 et ne peut être utilisé à d'autres fins.

Bilan interne

EUR

		Exercice 2025 Ouv 2025 - Jun 2025 01-01-25 - 30-06-25	Exercice 2024 Ouv 2024 - Jun 2024 01-01-24 - 30-06-24
ACTIFS IMMOBILISES	21/28	2.697.707.789,34	2.697.677.376,98
II. Immobilisations incorporelles	21		
211000 Site internet		24.054,80	24.054,80
211009 Amort. actés site internet		(24.054,80)	(24.054,80)
III. Immobilisations corporelles	22/27	40.330,80	9.918,44
C. Mobilier et matériel roulant	24		
240000 Mobilier Et Matériel		26.272,23	26.272,23
240009 Mobilier et Matériel - amort		(26.272,23)	(26.272,23)
E. Autres immobilisations corporelles	26	8.924,00	9.918,44
260000 Aménagements bureaux		19.888,73	19.888,73
260009 Amort. actés aménagements bureaux		(10.964,73)	(9.970,29)
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27	31.406,80	
270000 Immo Corporelles En Cours		31.406,80	
IV. Immobilisations financières	28	2.697.667.458,54	2.697.667.458,54
A. Entreprises liées	280/1	2.697.667.458,54	2.697.667.458,54
1. Participations	280	2.697.667.458,54	2.697.667.458,54
280010 Part. Entreprises Associées - Valeur acq (new) Solvay SA		613.216.809,78	613.216.809,78
280020 Part.Entreprises associées - Valeur acq Syensqo SA		2.084.450.648,76	2.084.450.648,76
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	69.174.533,62	68.414.826,01
VII. Créances à un an au plus	40/41	114.381,56	16.022.908,53
A. Créances commerciales	40		394,94
406000 Acomptes Verses			394,94
B. Autres créances	41	114.381,56	16.022.513,59
412000 Impots Belges Sur Resultat A Recup.		114.381,56	168.424,25
416000 Créance dividendes Syensqo SA			15.854.089,34
IX. Valeurs disponibles	54/58	68.608.403,04	51.967.010,46
550000 Comptes Courants BNP		3.535.902,51	6.901.512,42
550010 Comptes Courants KBC		72.500,53	63.259,55
550020 Compte Courant D32 BNP			2.238,49
550030 Compte à Terme KBC 420-5066038-26		65.000.000,00	45.000.000,00
X. Comptes de régularisation	490/1	451.749,02	424.907,02
490000 Charges A Reporter		386.337,91	377.167,02
491000 Produits Acquis		65.411,11	47.740,00
Montant total de l'actif		2.766.882.322,96	2.766.092.202,99

EUR

		Exercice 2025 Ouv 2025 - Jun 2025 01-01-25 - 30-06-25	Exercice 2024 Ouv 2024 - Jun 2024 01-01-24 - 30-06-24
CAPITAUX PROPRES		2.613.644.611,40	2.611.905.439,02
I. Capital	10	192.786.636,00	192.786.636,00
A. Capital souscrit	100	192.786.636,00	192.786.636,00
100000 Capital Souscrit Ou Capital Personnel		192.786.636,00	192.786.636,00
II. Primes d'émission	11	572.821.522,10	572.821.522,10
110000 Primes D'Emission		572.821.522,10	572.821.522,10
IV. Réserves	13	378.689.282,41	378.689.282,41
A. Réserve légale	130	19.278.663,60	19.278.663,60
130000 Reserve Legale		19.278.663,60	19.278.663,60
B. Réserves indisponibles	131	359.410.618,81	359.410.618,81
2. Autres	1311	359.410.618,81	359.410.618,81
131100 Autres Reserves Indisponibles		90,58	90,58
*** 131200 Réserves indisponibles à partir de 2002		359.410.528,23	359.410.528,23
V. Bénéfice reporté	140	1.372.136.421,21	1.391.627.670,59
140000 Benefice Reporte		1.372.136.421,21	1.391.627.670,59
Solde 6 et 7	149	97.210.749,68	75.980.327,92
*** 149999 Resultat Provisoire Reporte		97.210.749,68	75.980.327,92
DETTES		153.237.711,56	154.186.763,97
VIII.Dettes à plus d'un an	17	150.000.000,00	150.000.000,00
A. Dettes financières	170/4	150.000.000,00	150.000.000,00
4. Etablissements de crédit	173	150.000.000,00	150.000.000,00
173001 Etablissement de crédit LT			50.000.000,00
173002 Etablissement de crédit LT		50.000.000,00	50.000.000,00
173003 Etablissement de crédit LT		50.000.000,00	50.000.000,00
173004 Etablissement de Crédit LT		50.000.000,00	
IX. Dettes à un an au plus	42/48	2.451.248,21	2.332.555,38
C. Dettes commerciales	44	187.956,66	253.506,71
1. Fournisseurs	440/4	187.956,66	253.506,71
440000 Fournisseurs		62.959,56	95.146,71
444000 Factures A Recevoir		124.997,10	158.360,00
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	53.245,33	79.027,32
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	53.245,33	79.027,32
455000 Remunerations			340,12
455003 Remunerations Employés Pécule vacances		27.278,66	25.549,18
455020 Allocation fin d'exercice		12.129,44	11.710,21
455025 Bonus variable		11.660,44	11.257,41
455100 Rémunérations administrateurs		2.176,79	30.170,40
F. Autres dettes	47/48	2.210.046,22	2.000.021,35
471000 Dividendes en cours de réconciliation		2.050.538,91	1.835.537,29
489100 Dettes sur Vente Scripts 2006		4.658,35	4.943,10
489101 Dettes sur Vente Scripts 2015		66.428,02	71.120,02
489200 Montant trop versé par les actionnaires		88.420,94	88.420,94
X. Comptes de régularisation	492/3	786.463,35	1.854.208,59
492001 Charges à imputer Crédit 50M 2018 - 2025			1.294.791,89
492002 Charges à imputer Crédit 50M 15 12 2020 - 15 12 2027		557.375,04	559.416,70

Bilan interne

EUR

		Exercice 2025 Ouv 2025 - Jun 2025 01-01-25 - 30-06-25	Exercice 2024 Ouv 2024 - Jun 2024 01-01-24 - 30-06-24
492005 Charges à imputer crédit 50 MEUR 15/05/2025 - 14/05/2032		229.088,31	
***** Différence d'arrondi			0,00
Montant total du passif		2.766.882.322,96	2.766.092.202,99

13

Glossaire



Acompte de dividende

Rémunération de l'actionnaire versée anticipativement à l'approbation des comptes et à la fixation définitive du montant du dividende final de l'exercice en cours

APM

Alternative Performance Metrics

BGaap

Les principes comptables généralement acceptés en Belgique

Cagr

Compound Annual Growth = taux de croissance annuel composé

Capitalisation boursière

Cours de bourse de clôture multiplié par le nombre total d'actions en circulation à cette date

Cotation ex-coupon (ou ex-date)

Date à partir de laquelle la négociation en Bourse d'une action s'effectue sans droit au versement de dividende à venir (pour cause de « détachement du coupon »)

Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

Informations décrivant le cadre réglementaire de gouvernance que l'entreprise s'est défini en fonction du Code de Gouvernance 2020

Décote de Solvac

La Décote représente, pour un jour donné, le rapport en % entre le cours de l'action Solvac et la valeur nette de son actif, c'est-à-dire la valeur de son portefeuille d'actions Solvay et Syensqo (basé sur le cours de l'action Solvay et de Syensqo le même jour) moins la dette structurelle de Solvac

Dette financière nette

Dettes structurelles + dettes financières à un an au plus - les placements de trésorerie - les valeurs disponibles - autres instruments financiers

Dette structurelle

Dette financière à plus d'un an

Distribution brute

Montant du dividende unitaire brut multiplié par le nombre d'actions composant le capital de la Société

D&O

Directors & Officers

EBITDA

Earning Before Interests and Tax Depreciation and Amortisation

ESG

Environment, Social, Governance

Euronext

Opérateur mondial de marchés financiers et fournisseur de technologies de négociation sur titres

Free float

Pourcentage des actions qui est librement négociable en bourse

FSMA

Autorité de régulation autonome des marchés financiers de Belgique (Financial Services and Markets Authority)

Liquidité de l'action

Capacité à acheter ou vendre rapidement les actions qui sont cotées sur le marché sans effet significatif sur le prix

Pay-out ratio

Pourcentage du Résultat cash distribué sous forme de dividendes

Précompte mobilier

Impôt prélevé lors du paiement d'un dividende

Record date

Date à laquelle les positions sont arrêtées afin d'identifier les actionnaires ayant droit au dividende

Rendement du dividende (brut)

Total des acomptes de dividende bruts payés durant l'exercice, divisé par le cours de clôture de l'action au dernier jour de l'année

Report à nouveau

Report de l'affectation du résultat de l'exercice à un exercice ultérieur

Résultat cash

Revenu cash réduit des charges d'intérêt et autres charges et augmenté des autres produits (financiers/d'exploitation)

Résultat net

Résultat des activités de l'année après charges d'exploitation et financières ainsi que des impôts

Revenu cash

Total des flux de trésorerie obtenu par le paiement des dividendes reçus durant l'année en cours de Solvay et Syensqo

TSR

Total Shareholder Return = rendement total pour l'actionnaire, c'est-à-dire l'appréciation du cours de l'action plus les dividendes perçus

Calendrier financier



Vendredi 6 mars 2026

Résultats de l'année 2025

Jeudi 2 avril 2026

Mise en ligne du rapport annuel 2025 sur www.solvac.be

Mardi 12 mai 2026

Assemblée Générale des Actionnaires

Vendredi 15 mai 2026

Cotation ex-coupon (ex-date)

Jeudi 21 mai 2026

Record date

Vendredi 29 mai 2026

Paiement du solde de dividende de l'exercice 2025

Vendredi 31 juillet 2026

Résultats du 1er semestre 2026

Solvac

Société Anonyme

Siège social:
Rue des Champs Elysées 43
1050 Bruxelles
Belgium
RPM Bruxelles BE0423.898.710

Par téléphone :
+32 (0)2 639 66 30

Par Email :
investor.relations@solvac.be



Pour en savoir encore plus :
www.solvac.be